XIIIe CONGRES de la F.I.A.F.

COMITE DIRECTEUR

ANTIBES - Octobre 1957

XIIIe C O N G R E S

DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES DU FILM

A N T I B E S

18 - 28 Octobre 1957

TABLE DES MATIERES

COMITE DIRECTEUR

VENDREDI 18 OCTOBRE - 16 h.

		Pages
1)-	Nouveaux locaux mis à la disposition de la F.I.A.F.	1.-
2)-	Mise au point du projet d'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale et adoption du Journal de l'Assemblée	5.-
3)-	Mise au point définitive du Journal et de l'Ordre du Jour du Congrès :	
	a)- Ordre du Jour du Congrès :	
	- Rapporteurs des différentes questions	6.-
	- Sous-Commissions	8.-
	b)- Acceptation du Journal du Congrès..	10.-
4)-	Examen de la liste des convocations et des réponses	11.-
	Examen de la situation de M. Lavies ...	13.-
5)-	Examen des candidatures déjà parvenues au Secrétariat International	16.-
6)-	Compte rendu d'activité du Secrétaire Général	20.-
	Discussion	35.-

SAMEDI 19 OCTOBRE - 10 h. 15

1)-	Projet de division des questions en 2 groupes :	39.-

Pages

- Questions à préparer au Comité Directeur
- Questions à discuter à l'Assemblée Générale.

2)- Mise aux voix du Procès-Verbal de la Réunion précédente 41.-

Examen de l'affaire italienne 43.-

3)- Compte rendu d'activité du Secrétaire Exécutif 46.-

a)- Examen de la plaquette 49.-
b)- Résolution 59-60

c)- Décision au sujet du Congrès de Bruxelles de 1947 ..... 62.-

d)- Intervention de M. Langlois au sujet de la date de fondation de la F.I.A.F. 62.-

e)- Plaquette : langues 63.-
f)- Tirage 65.-

g)- Examen de la situation de George Eastman House 71.-

h)- Nouvelles critiques de la brochure ... 73.-
i)- Composition de la Commission 76.-
j)- Inclusion de la liste de tous les Comités Directeurs 76.-

SAMEDI 19 OCTOBRE - 16 h. 30

1)- Situation financière - Comptes - Quitus du Comité Directeur :

a)- Discussion générale 81.-
b)- Exposé de la situation financière (par M. Thirifays) 85.-
c)- Discussion : création d'un fond de réserve 88.-
d)- Résolution 96-97

2)- Intervention de M. Langlois au sujet du C.I.F.E. 98.-

Pages

3)- Discussion concernant la dénomination des membres associés dans la plaquette 102.-
Décision 104.-

4)- Intervention de M. Sales Gomes sur la situation de Rio 104.-

MARDI 22 OCTOBRE - 20 h.

1)- Situation du Deutsches Filmarchiv 109.-
Décision 114.-

2)- Analyse du Journal du Congrès 115.-

o
o o

XIII^e CONGRES

DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES DU FILM

FEUILLE DE PRESENCE

Vendredi 18 Octobre
16 h. à 18 h.15

- COMITE DIRECTEUR -

M. TOEPLITZ
Mme BLEIER-BRODY
M. BRUSENDORFF
M. BUACHE
M. LANGLOIS
Mlle PROLO
M. ROLAND
M. SALES GOMES

Assistante : Mme Marion MICHELLE (Secrétaire Exécutive)

- o -

La séance est ouverte à 16 h., sous la présidence de Monsieur TOEPLITZ.

M. le PRESIDENT.- Je propose aujourd'hui de discuter la chose si importante, primordiale, qu'est la préparation du Congrès, d'accepter le Journal, l'Ordre du Jour du Congrès, et de discuter les questions qui se rapportent au Congrès.

Ensuite, je propose qu'on discute ce qui se rapporte à la préparation de l'Assemblée Générale et, si nous avons le temps, les affaires courantes ; c'est-à-dire qu'on commence par quelques questions choisies de la lettre C. et qu'on finisse par la lettre A.

Etes-vous d'accord ? Le Comité Directeur est d'accord.

N° 11.- Nouveaux locaux mis à la disposition de la F.I.A.F. pour son siège.

M. LANGLOIS.- A partir du 1er Décembre, d'une façon formelle, la Cinémathèque Française ne sera plus installée 19, Rue Spontini. Nous allons avoir un immeuble qui nous donnera des possibilités plus grandes que celles que nous avions.

Je voulais vous signaler, d'une part que l'immeuble

de la Rue Spontini devant être démoli, le siège ne pouvait y rester et, d'autre part, que la Cinémathèque Française, conformément à l'engagement de 1938, mettra à la disposition de la F.I.A.F. des Bureaux dans le nouvel immeuble.

Cette fois-ci, je dis "des Bureaux", je ne dis pas "un Bureau". L'immeuble nous permet de donner à la F.I.A.F. 2 Bureaux avec une pièce qui est en même temps un antichambre, c'est-à-dire 3 pièces dont 1 relativement noire, au rez-de-chaussées, et isolées du reste de la Cinémathèque Française, je crois même avec une entrée indépendante non pas sur la rue mais sur le hall. Je pense qu'il y aura une plus grande commodité que Rue Spontini où la F.I.A.F. était un Bureau et dans l'après-midi servait au passage, ce qui n'a pas facilité les choses.

Le seul problème c'est que, la Cinémathèque Française n'ayant pas reçu de subvention et n'en recevant certainement pas, je ne peux donner que des pièces vides.

D'autre part, en plus de ces pièces, je peux mettre à la disposition de la F.I.A.F., pour des titres divers, d'autres Bureaux, c'est-à-dire que le Bureau International de la Recherche Historique de la F.I.A.F. pourra avoir un Bureau dans l'immeuble, de façon que les responsables puissent travailler tranquillement. Le Secrétariat Général de la F.I.A.F. pourra éventuellement disposer également d'un Bureau pour recevoir, de façon à ce qu'il n'y

ait pas ce perpétuel mouvement de classement des papiers, etc... Il y aura un Bureau pour le Secrétariat Exécutif, un Bureau pour le Secrétaire Exécutif, un Bureau de travail et, dans une autre partie de l'immeuble, pourra travailler le Bureau de la Recherche Scientifique, conjointement avec une autre pièce pour le Secrétaire Général, pour le Comité Directeur, de façon à ce que tout soit clair.

Nous allons également donner une ligne directe ; la F.I.A.F. pourra avoir un numéro indépendant.

M. le PRESIDENT.- Il y a 2 questions pour en finir avec le point N° 11. D'abord, je pense qu'il faut remercier M. LANGLOIS et la Cinémathèque Française de mettre à notre disposition des locaux, et exprimer notre joie qu'ils soient plus larges et indépendants. Je trouve que c'est d'une extrême importance, parce que souvent il y a eu des malentendus.

M. LANGLOIS.- J'avais pensé vous mettre au 3ème Etage ; cela vous obligeait à monter 3 étages, tandis que là vous êtes au rez-de-chaussée et isolés.

M. Le PRESIDENT.- Je pense que le Comité Directeur doit passer au vote sa reconnaissance à la Cinémathèque Française.

M. LANGLOIS.- C'est un dû, je n'ai pas droit à de la reconnaissance.

M. le PRESIDENT.- Nous votons la reconnaissance :

Vote à main levée : à l'unanimité.

L'autre question très importante que nous devons prévoir dans notre budget de l'année 1958, c'est une somme spéciale pour acheter des meubles.

M. LANGLOIS.- Sur ce point, en tant que Secrétaire Général de la F.I.A.F., je propose d'affecter à cet achat les cotisations dues pour 1955-56. La somme est assez considérable étant donné que la Cinémathèque Française n'a pas payé sa cotisation.

M. le PRESIDENT.- Est-ce que ces sommes sont réelles ?

M. LANGLOIS.- Il faudra bien qu'elles le deviennent.

M. le PRESIDENT.- D'abord, il faut proposer à l'Assemblée de voter une somme. Je ne sais pas de quelle grandeur elle est.

M. LANGLOIS.- Marion a prévu cela ; elle a mis une somme qui paraît un peu forte. Cela dépend de la qualité des meubles.

Mme Marion MICHELLE.- Cela dépend si on peut garder encore des meubles à la disposition de la F.I.A.F.

Il faut prévoir, pour meubler 3 Bureaux, au moins 6 à 700.000 Frs., je crois. Les meubles sont très chers.

M. le PRESIDENT.- 700.000 Frs. ?

M. LANGLOIS.- Cela peut varier de 5 à 700.000 Frs.

M. le PRESIDENT.- Si vous êtes d'accord, le Comité Directeur va proposer à l'Assemblée Générale de prévoir un budget 1958 allant de 500 à 700.000 Frs. en donnant la suggestion de M. Langlois de couvrir cette somme par les arriérés de cotisations. D'accord ?

Le Comité Directeur approuve cette proposition à l'unanimité.

- o -

N° 10.- Mise au point du projet d'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale et adoption du Journal de l'Assemblée.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il des questions à ce sujet ?

M. LANGLOIS.- Cet Ordre du Jour n'a pas été daté, de façon à ce que nous puissions ensuite répartir les questions.

M. le PRESIDENT.- C'est l'énumération de toutes les questions à discuter et à résoudre. L'ordre dans lequel on discutera ces questions dépend de l'Ordre du Jour du

Congrès et de nos possibilités.

Est-ce que je peux demander qu'on vote l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale ? Est-ce que tout le monde est d'accord ?

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité.

- o -

N° 4.- Mise au point définitive du Journal et de l'Ordre du Jour du Congrès.

L'Ordre du Jour du Congrès.-

M. le PRESIDENT.- J'ai une proposition à faire pour rendre ce projet plus réel, c'est-à-dire de discuter les candidatures pour les rapporteurs des différentes questions.

On fera peut-être des sous-commissions pour préparer des rapports. Voyons quelles sont les questions pour lesquelles nous avons besoin de rapporteurs.

N° 8 - Exposé du responsable du Fond International de la F.I.A.F. ..... LANGLOIS.

N° 9 - Exposé du représentant de la Bibliothèque Internationale du Fond ..... BUACHE.

N° 10- Exposé du représentant des sections et Pool Inter-Continental ..... ROLAND.

N° 11 - Exposé du représentant des Cinémathèques Internationales, membres associés (A.I.C.S., Cendrillon, F.I.F.A.) - Ce seront les délégués ou les conservateurs de ces Archives :

A.I.C.S. : le délégué de l'A.I.C.S. ou M. THIRIFAYS.

Cendrillon: Mme Sonika BO.

F.I.F.A. : le délégué de la F.I.F.A. ou M. DE VAAL.

N° 12 - Exposé des membres associés (C.I.F.E., U.N.I.C.A.)

On verra.

N° 13 - Rapports avec les Ciné-Clubs et exposé de la Fédération Internationale des Ciné-Clubs : Les membres des Archives nationales.

N° 14 - Exposé des représentants des Bureaux spécialisés de la F.I.F.A. (B.I.R.H.C., B.I.F.I., Institut International de Recherches d'Art et d'Histoire) :

B.I.R.H.C. = Mlle EISNER.

B.I.F.I. = M. LANGLOIS.

Institut International de Recherches d'Art et d'Histoire :

M. LANGLOIS.- On va le faire fonctionner. Il faut exposer aux observateurs ce que c'est.

M. le PRESIDENT.- Mlle EISNER fera le rapport.

N° 15 - Questions d'ordre général :

a)- Mise au point de l'état actuel des films non encore préservés.

b)- Pool de Circulation.

M. LANGLOIS.- Le Pool de Circulation est une proposition que nous allons faire.

c)- Rapports et études sur les méthodes de restauration et conservation des documents.

e)- Système de cataloguage des photographies.

f)- Fichiers et catalogues internationaux des films conservés.

M. LANGLOIS.- Je sais que M. LINDGREN avait des idées précises. C'est lui qui avait demandé qu'on mettre cela dans l'Ordre du Jour.

M. le PRESIDENT.- Il serait courtois de lui demander un exposé.

Je voudrais revenir au point N° 7 et discuter un peu la question des sous-commissions. Est-ce qu'on en fera ?

M. LANGLOIS.- Il y a 2 ou 3 sous-commissions indispensables : le Film Ethnographique et le Gentlemen Agreement. Il faut constituer une sous-commission pour arriver à des choses précises.

M. le PRESIDENT.- Je propose qu'on désigne dès maintenant une personne qui se chargera éventuellement de former une telle sous-commission, qui est le plus intéressée aux questions du Film Ethnographique.

Mme BLEIER-BRODY aura l'honneur, le plaisir et la tâche de former éventuellement une sous-commission...

M. LANGLOIS.- Il y a tout de même un certain nombre de problèmes, parce que nous arrivons avec un projet de règlement des Historiens. Cela peut être résolu au Comité Directeur ; c'est une question de courtoisie d'avoir une réunion de notre Fédération avec la Recherche Historique, pour ne pas avoir l'air de discuter tout de nous-mêmes.

Autre question : si on arrive à quelque chose de positif avec le Pool de Circulation, il faudra une sous-commission pour préparer un projet concret.

M. le PRESIDENT.- Pour la sous-commission du Bureau de la Recherche Historique, je vois seulement Monsieur LANGLOIS. Il prépare déjà le Congrès de Paris, c'est logique qu'il s'en charge.

Quant au Pool de Circulation ...

M. LANGLOIS.- La question a été soulevée par M. HONT ; c'est lui qui a posé la nécessité d'un Pool de Circulation.

M. le PRESIDENT.- M. LANGLOIS est désigné comme Président organisateur de la Commission, qui prépare le Congrès de Paris et qui travaille avec le B.I.R.H.C. ; M. HONT est chargé d'organiser une Commission pour préparer le Pool de Circulation.

Est-ce que nous pouvons considérer ce projet comme accepté ?

Le Comité Directeur accepte ce projet à l'unanimité ; il devient l'Ordre du Jour du Congrès, c'est-à-dire qu'il doit être encore accepté par l'Assemblée Générale.

Acceptation du Journal du Congrès.-

M. le PRESIDENT.- Est-ce que tout le monde a eu le temps nécessaire de lire ce document ? Il n'y a rien d'extraordinaire : c'est la répartition de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale.

Je dois attirer votre attention sur le fait que, le Vendredi 25 Octobre, il y a repos l'après-midi, et Dimanche on a seulement le Congrès le matin, l'après-midi repos et excursion éventuelle.

Le Samedi 26 Octobre, il y a les questions diverses.

M. LANGLOIS.- C'est pour une raison pratique. Les questions diverses sont quelquefois des plus importantes

et elles déclenchent souvent des votes et des résolutions. Or, elles sont le Samedi car il faut donner le temps, s'il y a des résolutions, de les rédiger et que le Secrétariat ait le temps de les faire passer.

M. le PRESIDENT.- Est-ce que nous pouvons considérer le Journal du Congrès comme accepté ?

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité.

- o -

M. le PRESIDENT.- Je vous remercie. Nous pouvons passer maintenant au point N° 5 de l'Ordre du Jour du Comité Directeur, c'est-à-dire :

N°5- Examen de la liste des convocations et des réponses.

La parole est à Mme Marion Michelle.

Mme Marion MICHELLE.- J'ai les réponses. Il y a eu une centaine de convocations qui ont été envoyées.

Les réponses ont été :

- M. et Mme ROLAND (Argentine) -
- M. ALEXANDROV (Bulgarie) -
- M. VICENS (Colombie) -
- M. PEREIRA DA SILVA (M. et Mme VIANNA (Brésil)-

Il y aura 2 représentants de la Cinémathèque.

M. le PRESIDENT.- Ils sont ici comme observateurs?

Mme Marion MICHELLE.- Il est venu au Bureau ; il a dit qu'il voudrait faire une demande.

M. LANGLOIS.- Toute personne qui n'est pas membre vient comme observateur.

Il y a une autre personne : le représentant de la Cinémathèque d'Israël a invité Mme C. NOVITCH. Moi je n'ai pas signé de lettre de convocation.

M. le PRESIDENT.- Elle n'a rien à faire avec nous. C'est une dame qui s'occupe d'un Musée de Martyrs Juifs de la Résistance près de Haïfa. C'est une chose très importante au point de vue historique, ou à la section de films, mais cela n'a rien à faire avec les Archives. Elle était à Dubrovnik. Est-ce qu'elle vient ?

Mme Marion MICHELLE.- Oui.

M. LANGLOIS.- Il y a tous les mêmes pays de l'Amérique Latine qui sont représentés. Il y aura très probablement Mme BENACERAFF, M.RUSZKOWSKI du Pérou; malheureusement, ayant cru que le Congrès avait lieu à Paris,il ne pourra nous rejoindre que le 30 au moment du Congrès des Historiens.

M. le PRESIDENT.- Je voudrais bien qu'on prépare une proposition d'ordre formel pour ne pas se perdre dans cette liste.

Je voudrais bien que vous ayez la bonté de préparer une liste d'après les Cinémathèques : membres effectifs - membres provisoires - membres correspondants - et de mettre à côté qui représente, qui a le droit de vote, parce qu'il est essentiel pour notre délibération qu'on sache, par exemple, que M. Langlois vote pour la Cinémathèque Française et pour le Portugal.

M. ROLAND.- On m'a dit que j'ai la représentation officielle du S.O.D.R.E., de la Cinemateca Uruguaya et de la Cinémathèque Argentine.

M. le PRESIDENT.- Il faut résoudre la question suivante : si par exemple nous avons 2 personne d'Israël, qui fera le rapport comme observateur ? Parce que nous pouvons avoir plusieurs observateurs d'un même pays, mais un seul qui a un titre officiel. Il faudra préparer cela avant le commencement du Congrès.

Pas de nouvelles de Lauritzen de la Suède.

M. LANGLOIS.- M. Gaffary a délégué 2 personnes. Il m'a donné le choix entre une personne qui travaille à l'U.N.E.S.C.O et une autre. Celle de l'U.N.E.S.C.O. ne pouvant venir, on a donc essayé de joindre l'autre. J'espère qu'il y aura quelqu'un qui représentera l'Iran.

Il y a une question extrêmement importante en ce qui concerne M. LAVIES. Il a reçu 2 convocations : l'une

adressée à un membre effectif (qui est le Deutsches Institut für Filmkunde) et l'autre à un membre provisoire agréé par le Comité Directeur (qui est le Deutsches Filmarchiv). C'est une question de droit.

M. LAVIES nous a fait savoir l'année dernière que le Deutsches Institut für Filmkunde était devenu le Deutsches Filmarchiv. Nous avons demandé un certain nombre de documents destinés à permettre le transfert, car nous n'avions aucune preuve. En cours d'année, le Comité Directeur a été chargé de trancher le problème. M. LAVIES a lui-même, en cours d'année, suggéré qu'on reparte à zéro et que le Deutsches Filmarchiv soit considéré comme membre provisoire.

Il faudrait tout de même régler la situation. M. Lavies doit 360.000 Frs. à la F.I.A.F.

M. le PRESIDENT.- La question de M. Lavies est très compliquée et je propose qu'on fasse une réunion du Comité Directeur pendant le Congrès pour discuter l'affaire LAVIES, car pour moi il y a dans cette affaire 3 problèmes :

1°)- Un problème politique qui est d'une extrême importance. Je trouve que, dans la situation actuelle, ce n'est pas bien pour la F.I.A.F. d'avoir une telle situation, c'est-à-dire d'avoir un membre effectif de l'Allemagne de l'Ouest et pas de l'Allemagne de l'Est. Cela crée une situation équivoque et qui peut nous causer des difficultés.

Je pense qu'il faudra tout de même arriver à une solution.

2°)- On ne peut pas tolérer d'avoir un membre qui ne paye pas pendant 3 ans, et maintenant c'est la 4ème année :

3°)- D'après nos règlements, un membre qui ne paye pas pendant 3 ans cesse d'être membre. Je ne connais pas la position financière de Lavies, mais je pense qu'il n'a pas fait tout ce qu'il devait faire.

Passons à notre Ordre du Jour.

Mme Marion MICHELLE.- Je voudrais ajouter que l'Union de l'Afrique du Sud a exprimé des regrets de ne pouvoir assister au Congrès ; l'Indonésie aussi, ainsi que le Maroc. La Finlande ne peut venir, la Roumanie non plus.

M. le PRESIDENT.- Et l'Inde ?

M. LANGLOIS.- Des Indous sont passés par Paris et ils ont tous promis de venir. Il n'en est pas moins vrai que, pour l'instant, il n'y a pas d'Archive aux Indes et que le seul Organisme est la Cinémathèque du Musée de l'Education Nationale, que nous avons invitée. Ils n'ont pas répondu.

M. le PRESIDENT.- Nous pouvons considérer ce point de l'Ordre du Jour comme clos.

M. LANGLOIS.- Dans la liste des convocations, il faut dire qu'il y a des Organismes qui ont commencé (Mexique,

Canada) et qui, lorsqu'on les a convoqués, n'ont pas répondu.

M. le PRESIDENT.- Je pense que nous pouvons parler du N° 7 : Examen des candidatures déjà parvenues au Secrétariat International. La question doit être discutée avant qu'on convoque l'Assemblée Générale.

M. LANGLOIS.- Il n'y a qu'une seule candidature comme membre effectif : Lisbonne.

M. le PRESIDENT.- Avec un rapport ?

M. LANGLOIS.- Avec un rapport moral.

M. le PRESIDENT.- Du point de vue personnel, je suis tout à fait d'accord pour admettre le Portugal comme membre effectif.

Je vois un inconvénient que je voudrais présenter. Je pense que ce n'est pas une chose juste et justifiée qu'on admette comme membre effectif quelqu'un qu'on n'a jamais vu à nos séances. C'est une chose qui me choque.

M. LANGLOIS.- M. RIBEIRO est un fonctionnaire : il n'est pas autorisé par son gouvernement à sortir du Portugal. Mais nous savons que c'est très sérieux.

Je pense que c'est l'inverse qu'il faudrait faire. Il faudrait avoir le courage, nous, de nous déplacer.

M. SALES GOMES.- Je comprends votre état d'esprit. Moi qui y suis allé, je connais son travail. La situation

là-bas est comme M. Langlois l'a dit.

M. le PRESIDENT.- Ils ont des films ? Ils ont des films portugais ? Ils ont fait des échanges avec d'autres Archives ?

M. SALES GOMES.- Peut-être avec l'Espagne.

Ils nous ont envoyé 2 programmes très intéressants de films sur l'art portugais. C'est une très bonne petite Cinémathèque, seulement c'est une chose étouffée en elle-même par des raisons bureaucratiques. Cela appartient à l'Etat et justement, jusqu'à présent ils n'ont pas été énormément en rapport avec toute une jeunesse indépendante des ciné-clubs et la culture cinématographique. Il n'y a pas eu beaucoup d'intimité entre eux.

A mon avis, et d'après M. RIBEIRO aussi, le fait d'appartenir à la F.I.A.F. aidera la Cinémathèque Portugaise à son expansion, pour qu'elle puisse respirer et avoir des rapports plus profonds avec les gens même de là-bas.

M. le PRESIDENT.- Alors, je fais la proposition suivante : Je suis d'accord pour recevoir la Cinémathèque Portugaise comme membre effectif. Je voudrais que le rapport à ce sujet soit fait par M. SALES GOMES, comme l'unique personne qui connaît la Cinémathèque du Portugal, avec disons un préambule disant à tous les membres qu'il

est peut-être un peu inattendu qu'on l'accepte comme membre ; mais vous direz la même chose que vous avez dite maintenant ici, c'est-à-dire qu'en acceptant la Cinémathèque du Portugal comme membre effectif on créera une atmosphère meilleure pour la Cinémathèque et que cela aidera la Cinémathèque dans son activité, sera un encouragement pour faire des échanges avec d'autres Cinémathèques.

M. LANGLOIS.- J'ai le pouvoir, mais je peux vous le transmettre.

Cette année, je sais que M. CUENCA a l'intention de poser la candidature de l'Espagne comme membre provisoire. Cela me paraît un peu délicat, d'une part de refuser au Portugal et, d'autre part, d'accepter l'Espagne. De plus, je pense que l'entrée de l'Espagne va considérablement rapprocher les rapports avec le Portugal.

J'ai l'impression qu'il y a eu contact avec le British Institute.

M. le PRESIDENT.- Ici, c'est le gouvernement qui est responsable. La question est saine ; on n'arrivera pas à la situation où l'on ne peut s'adresser à personne.

Je pense que nous pouvons tranquillement voter au Comité Directeur l'acceptation de cette demande et charger M. SALES GOMES de présenter notre point de vue

à l'Assemblée Générale. Etes-vous d'accord ?

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité.

M. LANGLOIS.- La situation a évolué depuis le dernier Congrès. Il y a M. Aïto MAKINEN qui est correspondant de la F.I.A.F. en Finlande ; M. Bo WINGARD, correspondant de la F.I.A.F. en Norvège, a fondé également une Cinémathèque. La personne qui était venue au Congrès de Varsovie comme oiseau de passage, a écrit que l'Archive Roumaine est fondée. Les Bulgares en ont fondé une également, mais ils considèrent que cette Archive n'est pas encore assez avancée dans son travail pour qu'ils posent leur candidature. Voilà exactement la raison. Il semble qu'il y a un Musée du Cinéma avec beaucoup de choses en Bulgarie, mais que l'Archive est tout à fait embryonnaire. Ils poseront probablement leur candidature l'année prochaine. Egalement au Mexique. Il semble qu'il y aura aussi une Cinémathèque au Canada.

Ce sont là des faits extrêmement précis. De même, M. FARID EL MAZZAOUI nous a écrit récemment. Il est le responsable de la Cinémathèque au Ministère des Beaux Arts d'Egypte.

Mme BLEIER-BRODY.- Je voudrais ajouter qu'elle fonctionne. Il est metteur en scène du Théâtre du Film.

Il voudrait venir à notre Congrès si possible.

La Cinémathèque de Bulgarie est effectivement établie. Ils travaillent lentement, mais ils ont des locaux, des travaux et un budget pour tout cela.

M. le PRESIDENT.- Nous avons épuisé le N° 7 de l'Ordre du Jour.

A.- Affaires courantes :

1°- Mise aux voix du Procès-Verbal de la réunion précédente : Nous le ferons demain matin.

2°- Compte-rendu d'activité du Secrétaire Général et du Secrétaire Exécutif :

Compte-rendu d'activité du Secrétaire Général.-

M. LANGLOIS.- Il y a un fait précis qui est la lettre officielle adressée par le Gosfilmofond à la F.I.A.F., nous informant que les Soviétiques, usant des décisions de 1946, font connaître qu'ils demandent leur place de Vice-Président et de membre fondateur. Ils ont désigné, comme représentant du Gosfilmofond au Congrès de la F.I.A.F. : M. PRIVATO.

Il y a eu un incident avec la Cinémathèque Italienne. Cet incident a amené le Comité Directeur à menacer de suspension la Cinémathèque Italienne, la prévenant par lettre que cette menace de suspension jouerait s'ils

refusaient de s'aligner aux statuts de la F.I.A.F.

Il y a eu, après la réunion du Comité Directeur, un échange de lettres multiples, non seulement du Secrétariat lui-même, mais des membres du Comité Directeur. Finalement, ils se sont alignés aux statuts et il y a eu une réunion du Bureau du Comité Directeur à l'occasion du séjour de M. COMMENCINI. Les membres du Bureau ont donné leurs pouvoirs et un protocole a été signé entre Monsieur Commencini et la Présidence, un Procès-Verbal qui en finissait avec cet incident.

Mais il fallait tout de même l'évoquer car il semble, d'après les renseignements que nous avons, que le Président de la Cinémathèque va le soulever à l'Assemblée Générale. Il était important de savoir que cet incident est clos, que les Archives ont reconnu leurs droits et que tout de même la F.I.A.F. a réussi à faire régner la discipline au sein de ces Archives.

Ensuite il y a eu, à l'occasion de mon voyage aux Etats-Unis, qui a suivi la réunion du Comité Directeur, ma visite au Musée d'Art Moderne de New-York.

Il semble qu'il sera extrêmement difficile de faire revenir le Général Solberg sur ses positions. Mais il semble également que les ponts ne sont pas coupés avec George Eastman House, et ceci nous a été confirmé.

Le Général Solberg se rendra à Paris en Janvier

ou Février et visitera la Cinémathèque Française. Je pense qu'il lui sera difficile de ne pas aller à la F.I.A.F.

D'autre part, quand il s'est agi de convoquer le Congrès, il m'a semblé extrêmement discourtois de ne pas convoquer George Eastman House. C'était délicat parce que tous les autres ont caché au Général Solberg nos résolutions de Dubrovnik, pour empêcher une réaction nuisible, et le Général Solberg ignore qu'il est encore membre de la F.I.A.F.

J'ai donc envoyé une lettre de convocation pour le Général Solberg. Elle était un peu différente des autres parce qu'on n'a jamais vu ce cas à la F.I.A.F. : Est-ce qu'ils sont suspendus, est-ce qu'ils sont provisoires ? Dans cette lettre, je lui disais que je lui envoyais une convocation parce que la F.I.A.F. ayant l'habitude de convoquer toutes les Archives, il me paraissait courtois d'inviter George Eastman House comme observateur avec tout le monde.

Je vous mets au courant parce qu'il y a tout de même un fait qui s'est produit. Je n'ai pas été le seul à aller à George Eastman House ; M. LEDOUX a fait également une visite. J'ai reçu une lettre du Général Solberg me nommant membre d'honneur de George Eastman House. Je pense que quelqu'un qui veut vraiment rompre ne ferait pas une chose pareille.

D'autre part, je tiens à vous informer que j'ai eu des informations concernant la décision de George Eastman House.

Le Général Solberg a envoyé sa démission malgré l'intervention du State Department qui lui a dit : "Je vous en supplie, annulez votre décision qui n'a aucun sens, sinon de faire du tort à l'opinion générale sur l'Amérique. Nous vous demandons de rester". Contrairement à ce qu'on avait pensé, c'est une démarche purement de Solberg et, semble-t-il, sur un rapport qui est certainement fallacieux. Car le Général Solberg m'a traité avec une gentillesse extrême. Il m'a reçu dans son club, où il m'avait réservé une chambre. A table, le Général s'est plaint que dèpuis l'entrée de George Eastman House il n'y a jamais eu d'échange de films, ce qui est faux. Alors je n'ai pas voulu relever qu'on lui a présenté un rapport fallacieux.

Pour nous, ils sont toujours membres ; donc nous pouvons continuer à avoir des échanges.

Il y a eu également un autre problème : la question de l'Exposition Internationale de Berlin, qui semble devoir être un grand succès. Tout le monde envoie du matériel, et j'ai l'impression que ce sera la plus belle Exposition sur le Cinéma qu'il y ait jamais eue à ce jour. Je pense qu'il sera difficile d'en faire une aussi belle,

non pas en raison des crédits et des locaux, mais parce que les locaux sont tellement adaptés au sujet que je ne pense pas qu'on puisse atteindre une telle perfection.

Il y a eu un problème tout à fait nouveau à la F.I.A.F. Vous vous rappelez qu'au dernier Comité Directeur, vous m'aviez interdit de me rendre chez Lincoln pour y prendre les contacts que nous avions décidés à Dubrovnik, en raison de démarches invraisemblables faites par l'U.N.E.S.C.O. à l'Exposition de Bruxelles, au cours desquelles on avait demandé aux Belges d'organiser un Congrès pour envisager la création et le problème des Musées du Cinéma ; et cela sans nous avoir consultés, sans nous avoir demandé notre avis, sans savoir si cela nous intéressait.

Pour cette raison, les pourparlers avec Lincoln ont été suspendus, afin d'éviter de nous trouver devant une situation très déplaisante.

Ces projets n'ont pas été abandonnés. Pour ma part, j'ai fait savoir à M. THIRIFAYS que, tout de même, il devrait informer le Comité d'Organisation de l'Exposition que, avant de donner suite à une telle proposition, il devrait nous consulter et que, en ce qui concerne la Cinémathèque Française - ce problème va être fatalement soulevé dans les questions diverses - je m'opposerai à l'envoi de tout film de la Cinémathèque à Bruxelles, si un tel Congrès se fait contre nous ou sans notre gré.

J'ai été alors l'objet de sollicitations considérables de la part de M. Jean , membre donateur de la Cinémathèque Française, qui est maintenant à l'U.N.E.S.C.O. Il m'a demandé de le voir en ami, non pour parler travail ou de l'U.N.E.S.C.O., mais pour prendre le thé. Je suis tombé dans le piège. Quand je suis arrivé, il m'a dit :"Je vous invite au restaurant" et il m'a carrément mis le marché en main. C'est lui qui veut organiser la chose de Lincoln. Je lui ai dit : "Stop, je ne marche pas". Il m'a répondu : "Je vous en supplie, soulevez la question au Comité Directeur".

Et il m'a annoncé avec beaucoup de joie et de triomphe que, grâce à lui - pour donner un exemple de ce que pouvait faire l'U.N.E.S.C.O. - avait lieu pour la 1ère fois une Rencontre des Ethnographes et, qui plus est, des ethnographes de l'Est et de l'Ouest.

Comme je suis tout de même un peu pince sans rire, je lui ai répondu : "La 3ème des ethnographes de l'Est et la 6ème des ethnographes tout court, parce qu'elles ont toutes eu lieu à la F.I.A.F." - "Ah : mais voyons, ce n'est pas vrai, etc...".

Je dois vous dire que ceci n'a fait que renforcer mes craintes et mes appréhensions. C'est une chose qui vous regarde.

J'ai été amené à découvrir un certain nombre de

choses et à me demander si la F.I.A.F. pouvait, d'un côté aider les gens, ensuite voir ces gens aller chez d'autres, et puis les voir revenir chez nous en disant qu'ils détestent les autres :

Il y a donc un problème qui va se poser à ce Congrès : Quelle est la situation du Film Ethnographique chez nous ? Voilà des gens qui sont venus en 1953 ou 1952, en nous disant : "Aidez-nous, nous sommes prêts à être membre". Nous leur avons permis de se constituer et quand enfin, après le Congrès de Philadelphie, ils sont venus au Congrès de Dubrovnik, je pensais qu'ils allaient nous dire : "Maintenant nous avons un Comité réel, nous existons, nous vous remercions et nous sommes prêts à être membre effectif". Mais ils se sont dérobés en disant : "Nous ne pouvons pas car nous n'avons qu'un Comité préparatoire". Il n'y a ni une lettre de demande de membre associé, ni gentlemen agreement. Il y a donc là une équivoque qui doit être tranchée à ce Congrès. Ils sont en fait membre associé, puisqu'ils sont provisoire, mais il faut qu'ils le deviennement juridiquement.

Alors, je leur ai écrit une lettre mais, pour ne pas compromettre votre propre décision, j'ai écrit sur du papier en-tête de la Cinémathèque Française. Dans cette lettre, je leur disais en gros : "Maintenant, cela fait un an et vous devez être prêts à être membre. Je vous prie

de venir avec des mandats précis vous permettant d'adhérer comme membre associé, d'accepter nos statuts et de signer un gentlemen agreement, c'est-à-dire l'acceptation de nos statuts et de notre ligne de conduite. On doit prévoir, dans un tel gentlemen agreement, que s'il y a des difficultés à déplorer, nous devons nous consulter comme les gouvernements qui ont un traité d'alliance."

J'espère que cela va donner un résultat.

J'ai ajouté : "Si vous n'avez pas de tels mandats, nous vous considérerons comme observateurs".

Je devais donc vous mettre au courant. J'avais espéré vous soumettre un projet de contrat d'association. Rien n'a été fait encore. Il faut attendre qu'ils viennent pour mettre cela au point, et connaître leur point de vue et leurs opinions.

D'autre part, M. HONT ayant demandé qu'on fasse fonctionner un Pool de Circulation, j'ai pensé qu'il fallait arriver avec quelque chose de concret. J'ai joint un certain nombre de collègues et je leur ai demandé de me faire la liste des films déjà tirés pouvant être mis à la disposition du Pool. Il y aura au moins une liste, et j'ai prévu un projet de règlement du Pool de Circulation qui, à mon avis, est une des choses essentielles du Congrès.

De plus, je me suis rendu compte d'une manière

extrêmement précise, aussi bien pour la question du C.I.F.E. que dans d'autres questions, de la nécessité de choses extrêmement nettes, claires, précises, pour tout ce qui concerne les Bureaux, les Bureaux annexes, etc... Je crois qu'il serait nécessaire de prévoir dans nos statuts et règlements annexes, un règlement du Bureau International de la Recherche Historique, précisant ce qu'il est, comment il fonctionne, d'élire un Bureau et d'arriver au Congrès de la Recherche Historique avec des textes précis.

Il y aura une Assemblée Générale constitutive. On leur lira le règlement du B.I.R.H.C. de la F.I.A.F. Elle l'adoptera ou le rejettera. Il faut arriver avec des textes ; ces textes seront prêts.

Enfin, je me permets de vous rappeler que, à la dernière Assemblée Générale, vous aviez demandé que l'on fasse un règlement intérieur de la F.I.A.F. sur le plan purement administratif. A ce moment-là, il s'agissait de préciser les fonctions du Secrétaire Général. J'ai vu la question sous un angle plus large, en tenant compte de l'avenir de la F.I.A.F., de son développement, et surtout d'un autre problème :

La F.I.A.F., en tant qu'Association Internationale, n'a jamais dû déposer ses statuts à la Préfecture de Police. Elle n'est donc représentée en France, devant

la loi, que par son membre : la Cinémathèque Française.

Mais tout de même, les statuts des Associations, la loi de 1901, ne sont pas nés en un jour : ils répondent à un certain nombre d'observations et de paratonnerres. Et j'ai pensé que nous avions intérêt, bien que n'ayant pas de statuts déposés à la Préfecture, à avoir un règlement intérieur qui s'aligne sur les statuts de la Préfecture, et que certaines pièces qui sont exigées par la loi française pour les Associations existent chez nous.

Il y a 3 pièces essentielles :

Un registre de l'Association.-

Sur ce registre de l'Association figurent toutes les décisions, les statuts, et les décisions concernant les élections, les entrées de membres.

Ce registre est signé devant la loi française par le Préfet. Il doit être également signé par le Président de la F.I.A.F. et ses Secrétaires Généraux. On est en train de le copier à Paris. Nous n'avons pas pu pousser jusqu'au règlement ; nous sommes arrivés jusqu'aux statuts.

Ceci a un autre avantage : la simplification. Il y a d'abord les statuts de fondation, avec le nom des Cinémathèques membres fondatrices. On a intérêt à faire contresigner par les représentants actuels et par l'Allemagne, c'est-à-dire par les 2 représentants des 2 Archives d'Allemagne.

Puis commence toute l'énumération des Congrès, des membres effectifs, provisoires, des Comités Directeurs, et j'ai ajouté aussi, parce que j'ai pensé que c'était assez important, les Secrétaires Exécutifs de la F.I.A.F., leur désignation, leur nomination, leur départ.

Nous arrivons à 1957. J'ai fait recopier les statuts en 1957. Nous demanderons à tous les membres de la F.I.A.F., qui n'ont pas signé les statuts de fondation, de les signer à leur tour, de telle manière qu'ils soient bien nettement établis et que ce soit une espèce de charte.

A ce registre, j'ai ajouté 2 autres registres :

1° - un registre des Assemblées Générales

2° - un registre des Comités Directeurs.

C'est un travail de longue haleine. Il y a intérêt, comme tout le monde est vivant et comme l'on peut reconstituer toutes les pièces, à faire cela maintenant. Il pourrait arriver, si jamais il y avait un procès, un litige, qu'on ait à montrer ces pièces, ou à prendre les devants.

Il me reste à conclure sur un autre domaine. Je mets au courant plusieurs membres qui n'étaient pas à notre Comité Directeur.

Au ler Comité Directeur, j'ai fait un rapport sur la situation dans laquelle j'ai trouvé le Secrétariat de

la F.I.A.F. après le Congrès de Dubrovnik ; et mon rapport avait tendu à bien montrer la différence qui existait, le travail qui avait été fait, par rapport à une situation que j'avais trouvée.

Vous pouviez donc penser que je n'allais pas revenir sur certaines questions. Mais il y a un fait auquel je n'avais pas du tout pensé, c'est que le Bureau de la F.I.A.F. est en fait un couloir et qu'il y a un problème qui se pose : Il fonctionne le matin seulement ; la F.I.A.F. ne fonctionnant que la demi-journée, comme le Bureau est vide l'après-midi, on a tendance à y venir au lieu de rester dans les grands salons, et quand il y a grande réception à la Cinémathèque, ces pièces doivent être vidées chaque fois. Le personnel a tout de même été atteint par l'exiguïté des pièces.

Comme nous allons déménager et que ces choses ne vont plus avoir lieu, je voudrais bien demander une chose au Comité Directeur, c'est-à-dire d'avoir la patience d'accepter que, pendant un mois, le mois qui va suivre ce Congrès, ou plus exactement le mois du déménagement, le Bureau suspende toutes ses activités, sauf déménagement et classement, de façon que les affaires courantes ne viennent pas empêcher ce classement et créer un désordre qu'il serait beaucoup plus difficile de rattraper par la suite.

Je ne veux pas m'étendre sur un passé dont le responsable n'est pas là. Simplement, je répète que je ne comprends pas pourquoi, dans la liste des membres de la F.I.A.F. qui a été donnée à Marion pour la convocation du Congrès, figurait l'Australie comme membre provisoire : et des gens absolument invraisemblables qui ne sont jamais venus à nos Congrès, ce qui a terriblement compliqué la tâche.

De même, pour économiser l'achat de chemises, on a pris tous les vieux dossiers, toutes les lettres bien classées ont été mises à part et on s'est servi des vieilles chemises pour classer le courrier de 1956, alors qu'une chemise doit représenter 2 ou 3 frs. C'est vous dire :

Marion est arrivée à mettre de l'ordre dans les papiers ; il faut classer dans des chemises. La nécessité est indispensable qu'on sacrifie un mois de l'activité du Secrétariat Exécutif pour un reclassement méthodique et définitif de tous les documents.

1°)- Je vous demande - comme vous êtes le Comité Directeur sortant et que j'ignore de quoi sera composé le nouveau Comité Directeur, peut-être de personnes qui ne seront absolument au courant de rien - d'autoriser le Secrétariat de sacrifier toute son activité au déménagement et au reclassement méthodique des pièces d'archives.

2°)- Je vous prie de considérer cela comme la somme de réflexions extrêmement indépendantes de mes propres fonctions. Ce n'est pas de moi dont il s'agit. Ces réflexions ont été provoquées, non pas souvent par la F.I.A.F. elle-même, mais par le spectacle que j'ai eu dans d'autres fédérations, dans d'autres associations. D'autre part, je vous prie de le considérer non pas comme un projet ou un plan de définitions correspondant à une situation actuelle de la F.I.A.F., mais à la situation grandissante de la F.I.A.F. Et je suis arrivé à cette conclusion extrêmement nette, c'est que nous avons à l'heure actuelle un Secrétariat Exécutif qui peut très bien fonctionner et qui a très bien fonctionné cette année.

Le côté que vous n'avez pas vu, c'est le côté Pénélope de ce travail ! Par exemple, il m'a été extrêmement pénible, à mon retour de Moscou, de chercher les documents que j'avais mis dans une armoire et qui groupaient tout le 2ème numéro de la Recherche Historique, et de trouver l'armoire vide ! Il y avait une réception et on avait vidé l'armoire parce qu'elle ne fermait pas. Cela vous donne une idée des conditions dans lesquelles Marion Michelle a travaillé pendant ces 3 derniers mois ! Et tout ceci, à mon avis, ne fait qu'éclairer mieux encore son travail. Personnellement, c'est tout ce que j'avais à dire.

M. le PRESIDENT.- J'ouvre la discussion au sujet du rapport de M. Langlois.

M. LANGLOIS.- Il y a une chose dont personne ne se rend compte, c'est le travail que provoque un Congrès pour le Secrétariat Exécutif de la F.I.A.F. En fait, Mme Marion Michelle ne s'en est pas rendu compte en ce sens qu'elle a cru que l'immense travail de cette année était dû au fait que le Congrès avait lieu en France. Or, dans tous les Congrès de la F.I.A.F., les convocations partent d'une part du siège, d'autre part de l'Archive, et les convocations les plus importantes sont celles qui partent du siège.

Il y a tout un travail considérable et beaucoup plus complexe qu'autrefois. Un Congrès, ce n'est pas seulement convoquer les membres, c'est écrire une quantité considérable de lettre, des lettres qui ne peuvent pas être des circulaires mais qui doivent être faites à la mesure des gens auxquels on les écrit. C'est un travail énorme. Cette année, je l'ai supporté en partie. J'ai payé les employés supplémentaires et, malgré cela, le travail du Secrétariat Exécutif s'est trouvé gêné.

En fait, la convocation du Congrès et le mois qui suit le Congrès (car il y a le Procès-Verbal à faire), nécessitent une immobilisation totale du Secrétariat

Exécutif de la F.I.A.F., ce qui est un peu en contradiction car, au même moment, il doit préparer les comptes et tous les documents nécessaires. Il y a donc là un problème qui ne s'est jamais posé au temps où le Secrétariat était un simple office de liaison, problème qu'il faut étudier et envisager, parce qu'on ne peut pas admettre que le Secrétariat interrompe pendant 3 mois son travail pour s'occuper des Congrès, et on ne peut admettre non plus que les Congrès ne soient pas convoqués.

M. le PRESIDENT.- Je propose, en ouvrant la discussion, que les question concernant le règlement intérieur de la F.I.A.F., les travaux du Secrétariat International et le Secrétariat Exécutif, soient discutées demain, parce qu'il me semble que la présence de Monsieur Thirifays est absolument nécessaire. Ce sont des choses trop importantes pour les discuter et les résoudre aujourd'hui.

Si vous avez d'autres questions à poser à Monsieur Langlois au sujet de son rapport, comme le problème du Comité du Cinéma Ethnographique, le problème de l'initiative du Congrès des Musées du Cinéma, nous pouvons, si vous avez des observations à faire, les discuter maintenant.

M. SALES GOMES.- A Dubrovnik, nous avons envisagé la création d'une espèce de grand Institut, une

hypothèse de travail ; on avait même théoriquement fixé le point de départ. Est-ce qu'il y a eu des progrès ?

M. LANGLOIS.- En réalité, c'était au Congrès des Historiens qu'on devait formellement annoncer la chose effective. Il n'y a donc eu rien de fait, sauf des échanges de stagiaires.

M. le PRESIDENT.- Il faut ajouter encore ceci : un des principaux pays qui devait s'en charger était la Hongrie. Pour des raisons bien connues, la chose n'a pas marché.

M. LANGLOIS.- Les Etats-Unis ont fixé leur participation à l'Institut et quelle est la tâche qui leur revient.

M. le PRESIDENT.- Il me semble - c'est mon observation personnelle sur l'image du problème de l'Institut - que nous avons établi un projet qui est très intéressant, c'est-à-dire la participation de plusieurs Instituts et délimitation de tâches à plusieurs Instituts. Mais pour faire fonctionner vraiment un Institut International, il faut avoir tout de même un centre. Or, vu la situation de la F.I.A.F. à Paris, Rue Spontini, toutes les difficultés présentées par M. Langlois, vu l'impossibilité de s'occuper de choses qui dépassent le cadre de l'activité générale de la F.I.A.F., il n'y avait pas un organisme qui pouvait contrôler les travaux entrepris par les

les différents pays.

Il me semble - je viens peut-être un peu en avance sur la discussion de ce problème - absolument indispensable d'avoir vraiment un centre pour un tel Institut International, c'est-à-dire je suppose que l'Institut peut fonctionner dans plusieurs pays, on peut garder le principe de différents travaux dans différents pays, mais il nous faut absolument un centre de coordination qui dirige ces travaux et qui compare les résultats et les contrôle.

M. LANGLOIS.- C'est tout le problème actuel de la F.I.A.F. que vous posez.

Le Bulletin de la Recherche Historique est prêt et son 1er numéro va sortir au Congrès. Je me suis rendu compte que, s'il n'y avait pas un responsable qui n'ait pas autre chose que cela et qui puisse se consacrer à cela, on n'arriverait jamais à sortir un 2ème numéro, car les gens du Bureau de Recherche Scientifique ont d'autres chats à fouetter :

Presque tous les projets de la F.I.A.F. se heurtent dans leur exécution au fait que, d'une part, la F.I.A.F. s'élargissant, le Secrétariat Exécutif prend de plus en plus de travaux et se trouve dans une situation telle qu'il ne peut plus faire que son travail ; et, d'autre part, on ne peut pas demander aux personnes qui sont autour de cette table, qui avons nos propres affaires

et nos propres problèmes, de suivre d'une manière extrêmement suivie un travail annexe qui n'est celui d'une tâche précise de la F.I.A.F.

Et pour ces raisons, il faudra trouver des responsables qui ne soient pas autour de cette table.

M. le PRESIDENT.- Il faut trouver des responsables et des moyens !..

M. LANGLOIS.- A mon avis, nous devons à l'heure actuelle, essayer d'étendre les ressources annexes de la F.I.A.F. par des activités annexes qui n'obligent pas les gens à augmenter les cotisations. Une fois que nous serons arrivés à faire fonctionner 2 ou 3 petites choses mais qui rapportent de l'argent au siège, on pourra à ce moment-là, petit à petit, appliquer le programme.

En ce qui concerne la question de l'Institut, c'est aussi une question de bonne volonté. Pour ce qui est de la Cinémathèque Française, nous avons un stagiaire toute l'année et nous en aurons encore ; je ne sais pas si d'autres Archives ont fait un effort comparable. Plus nous ferons d'échanges nous-mêmes, plus cela facilitera le développement de l'Institut. Le stage est la seule chose qui commence à fonctionner.

La séance est levée à 18 h. 15 -

°
° °

XIIIe CONGRES

DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES DU FILM

FEUILLE DE PRESENCE

Samedi 19 Octobre
10 h.15 à 12 h.45

COMITE DIRECTEUR

M. TOEPLITZ
Mme BLEIER-BRODY
M. BRUSENDORFF
M. BUACHE
M. LANGLOIS
Mlle PROLO
M. ROLAND
M. SALES GOMES
M. THIRIFAYS

Assistante : Mme Marion MICHELLE (Secrétaire Exécutive).

- o -

La séance est ouverte à 10 h. 15, sous la présidence de Monsieur TOEPLITZ.

M. LE PRESIDENT.- Avant de commencer les discussions, je voudrais poser une question qui est peut-être un peu révolutionnaire et vous demander quel est votre avis.

Nous avons plusieurs choses, dans notre Ordre du Jour du Comité Directeur, qui sont exactement les mêmes que les questions à discuter à l'Assemblée Générale. En principe, dans tous les organismes, il y a un certain modus d'agir, c'est-à-dire que d'abord le Comité Directeur prépare les motions, les projets de résolutions, et puis on les passe à l'Assemblée Générale. Il me semble que c'est juste mais, d'autre part, nous ne sommes pas trop nombreux dans notre Organisme, et le Comité Directeur forme les 2/3 presque de l'Assemblée Générale.

Je me demande - et je voudrais avoir votre opinion - si ce n'est pas utile de voir quelles sont les questions qu'il vaudrait mieux discuter en entier à l'Assemblée Générale, pour éviter des répétitions car, à vrai dire, il faut discuter chaque question 2 fois : une fois ici, à cette table, l'autre fois à l'Assemblée Générale, pour la faire comprendre aux gens absents ici.

Je voudrais être bien clair à ce sujet. Je trouve

qu'il y a 2 sortes de questions : les questions qu'il faut absolument décider ici, pour venir à l'Assemblée Générale avec un projet très net, une résolution ; et il y a des questions qu'il serait peut-être préférable de discuter à l'Assemblée Générale. Je prends comme exemple la question du Pool de Circulation : il me semble très compliqué d'après le projet de M. Langlois et il soulèvera certainement un grand nombre de questions là-bas. Peut-être serait-il mieux de prier M. Langlois de présenter ce projet à l'Assemblée Générale et de faire une seule discussion.

Je voudrais que vous parliez du principe de cette division, c'est-à-dire division en 2 groupes.

M. LANGLOIS.- Le problème est simplement horaire. En réalité, à l'heure actuelle, il y a un certain nombre de pays qui ont accepté le Pool de Circulation ; ce n'est pas une chose obligatoire. Il y a : la Hongrie, la Pologne, M. Berstein, la Tchécoslovaquie, la Cinémathèque Française. Si ces cinq pays sont d'accord sur le projet du Pool, cela ne veut pas dire qu'on impose ce projet, mais déjà cela facilite la discussion.

Il y a peut-être une solution : c'est de faire une réunion de ces 5 pays et de leur demander s'ils sont d'accord.

D'autre part, il faudrait quand même que le Comité Directeur puisse donner son avis sur le projet. Ne mettons pas de discussion ; demandons simplement s'il y a des objections de principe.

M. le PRESIDENT.- Si vous êtes d'accord, je voudrais résumer. Quand on commencera de parler, disons de propositions de règlement des échanges, on décidera ici si l'on remet cette question à l'Assemblée Générale, si on prend une décision de principe, ou si l'on demande une réunion de sous-commission, c'est-à-dire qu'on résoudra toutes ces questions dans l'ordre pratique.

C'est pour le protocole. Dans chaque décision à prendre, il y a 3 étapes : l'étape préparatoire (c'est le Comité Directeur qui présente le principe d'une résolution), l'étape de discussion (c'est à l'Assemblée Générale), l'étape de l'exécution de la décision (on passe la décision au nouveau Comité Directeur élu par l'Assemblée Générale, qui prendra tous les soins d'exécuter la résolution).

1° - Mise aux voix du Procès-Verbal de la Réunion précédente.

M. le PRESIDENT.- Il nous reste seulement à accepter ce Procès-Verbal d'une manière formelle. Y a-t-il des questions au sujet de ce Procès-Verbal ?

M. LANGLOIS.- J'aurais dû rédiger ce Procès-Verbal au moment où je pouvais le faire. J'ai découvert ensuite que je ne me souvenais plus. Je propose qu'on discute et qu'avant la fin de la réunion de notre session, j'aie le temps, éventuellement avec Marion, de remettre en ordre le Procès-Verbal.

La seule chose que nous ayons eu le temps de faire, à l'issue du Comité Directeur dernier, a été un Procès-Verbal détaillé sur la question des Italiens, et c'est ce Procès-Verbal qui a été envoyé, joint aux lettres italiennes. Il ne figure pas là.

Je savais très bien qu'en partant pour Moscou je courrais un immense risque. Mais j'ai estimé qu'il était extrêmement important, la Russie ayant insisté pour que je vienne, d'éviter qu'ils ne s'imaginent qu'on cherchait à se dérober. Le résultat, évidemment, c'est que le Congrès des Historiens va en souffrir. Il y a des choses qui auraient été beaucoup plus réussies.

En ce qui concerne ce Procès-Verbal, discutez, posez des questions, et puis on pourra faire ce Procès-Verbal plus succinct.

M. le PRESIDENT.- J'ai une autre proposition qui suit la vôtre, mais avec un petit changement.

Je crains que vous n'ayez pas le temps de préparer

le Procès-Verbal avant la fin du Congrès d'Antibes. Je propose une solution : qu'on accepte les grandes lignes du Procès-Verbal, en priant M. Langlois, en tant que le Secrétaire Général, de préparer un Procès-Verbal élargi, plus détaillé et plus court, si possible avant la fin de ce Congrès, mais en tout cas pour la prochaine session régulière du nouveau Comité Directeur.

Mlle PROLO.- A la page 4, il est question d'une maquette de couverture acceptée ?

M. LANGLOIS.- La maquette de couverture a été acceptée, mais vous étiez partie. C'était à la session où nous avons discuté l'affaire italienne.

M. BRUSENDORFF remarque les décisions qui ont été prises pour l'attitude du Deutsches Filmarchiv. Il demande, il souhaite qu'on ne soulève pas ce problème au Congrès, mais qu'on en discute et qu'on invite M. Lavies à venir au Comité Directeur, afin de régler ce problème sur le plan strictement privé et confidentiel.

M. le PRESIDENT.- C'est une décision qui a été prise hier.

Je voudrais faire une proposition : il me semble qu'il sera extrêmement utile de donner la lecture du protocole que nous avons signé avec les Italiens, pour donner l'image de la situation aux membres du Comité Directeur.

M. LANGLOIS.- J'avais demandé une sténotypiste pour le Comité Directeur. Catherine Dunkan n'a jamais voulu parce que c'était une dépense. Marion Michelle, au 1er Comité Directeur, m'a dit qu'il fallait compter 30.000 Frs. par Comité.

Aux 2 premiers Comités Directeurs, les choses se sont passées tellement bien qu'aussitôt après la session je faisais le Procès-Verbal avec Marion, ce qui fait que je n'ai plus insisté pour avoir une sténo. Le 3ème Comité de Mai s'est donc tenu sans sténotypiste, et il s'est trouvé qu'on n'a pas pu matériellement faire le Procès-Verbal comme dans les autres cas, c'est-à-dire tout de suite après ; et ensuite je n'ai pas pu m'occuper moi-même du Comité Directeur. Marion m'a laissé ses notes, mais je n'ai pas pu relire son écriture et, au bout d'un mois, il m'était impossible de me souvenir.

Tout cela est de ma faute. En tant que Secrétaire Général, j'aurais dû exiger la présence d'une sténotypiste aux Comités Directeurs. Il y avait pour ce dernier Comité un tel effort de mémoire à faire qu'elle nous a fait défaut.

Fort heureusement, pour l'affaire italienne, qui est la chose la plus importante, nous avons deux textes précis.

M. le PRESIDENT.- Un petit mot au sujet de la tactique. Il me semble, comme nous l'avons dit ici dans

ce protocole, qu'il est connu que l'affaire italienne fera une partie confidentielle de notre protocole. Si M. Villa soulève cette question à l'Assemblée Générale, il agira en contradiction avec les accords de M. Commencini.

Il me semble qu'il faut en tout cas éviter la discussion de ce problème à l'Assemblée Générale. Si Monsieur Villa insiste pour y revenir encore une autre fois, il faudra convoquer une réunion spéciale du Comité Directeur et discuter la chose au Comité Directeur. S'il n'est pas d'accord au Comité Directeur, dans ce cas-là on passera à l'Assemblée Générale. Etes-vous d'accord ?

M. LANGLOIS.- Si vous permettez, M. le Président, je propose une chose : c'est de dire à M. Villa - moi personnellement j'en prends la responsabilité - "Est-ce que vous comptez soulever cette affaire ? Je ne comprends pas parce que vous allez recevoir de moi une réponse qui est formelle". On peut demander à Lindgren de faire la même démarche.

M. ROLAND.- M. Villa est un juriste, et il a été un peu offensé que nous ayons pris une décision avant de le prier de venir à Paris. Nous avons agi en urgence, car il y avait un très grave danger, mais nous n'avons pas publié notre décision à nos autres membres, même aux membres du Comité Directeur ; c'est resté une chose tout à fait

interne et, après toutes explications, nous avons signé le protocole.

M. le PRESIDENT.- Si vous êtes d'accord, nous pouvons accepter les grandes lignes du Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du mois de Mai à Paris, en priant M. LANGLOIS de préparer une version complète de ce Procès-Verbal pour la prochaine réunion du Comité Directeur, si possible au cours de ce Congrès.

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité.

- o -

N° 2 - Compte-rendu d'activité du Secrétaire Exécutif.

Mme Marion MICHELLE.- (Lecture - (Annexe A. Document N° 32)

. . . . . .

M. LANGLOIS.- Je voudrais dire un mot. Il y a 15 jours ou même un mois, au début de Septembre, tout était prêt pour l'impression. On nous a porté un texte imprimé et c'est moi qui, usant de mes prérogatives, ai bloqué les choses. En effet, nous allons avoir probablement de nouveaux membres provisoires et de nouveaux membres effectifs,

et j'ai trouvé superflu d'arriver avec un texte imprimé qui serait déjà périmé.

Il y a autre chose. Les 25 % de hausse du coût de la vie, dans un pays qui est à la veille de la culbute financière, peuvent se transformer en 80, 90... Je vais vous proposer une formule ; il ne s'agit pas de modifier le tarif des cotisations que vous avez payées. Vous vous rappelez que, il y a quelques années, on avait demandé que l'argent parvienne en Suisse. Il s'ensuivait que nous fixions la cotisation sur la base suivante : Cotisation de 120.000 Frs. au tarif du change du 1er Janvier 1957 ; donc aucune Archive étrangère n'aura son montant modifié, la seule qui l'aura modifié sera la Cinémathèque Française.

M. le PRESIDENT.- Ce n'est pas aussi simple que vous pensez. J'ai une proposition à faire : je vois qu'ici, au point D., nous avons "Clôture de l'Exercice : situation financière, comptes, quitus du Comité Directeur". Je voudrais vous proposer de ne pas discuter maintenant la partie financière du rapport, car nous manquons toujours de notre Trésorier M. Thirifays ; s'il arrive, nous ferons cela cet après-midi. Limitons nous maintenant aux parties du rapport qui traitent d'autres questions.

Mme Marion MICHELLE.- (Reprise du rapport) - ... Je me suis informée sur le rôle de l'Academy dans

le monde du Cinéma. Ils ont une très bonne bibliothèque de livres internationaux et toutes les revues cinématographiques américaines et du monde. Ils n'ont pas une grande collection de films.

Ils ont pu tirer des copies sur pellicule par un procédé très nouveau. Ils ont une très bonne collection; ils ont aussi des Méliès et des films français. Quand les producteurs ont bien voulu, ils ont laissé une copie de leurs films à l'Académy. Il y a aussi certaines personnes qui donnent par testament leurs films ou certains appareils. Ils ont des appareils cinématographiques et une très bonne collection de photos.

Ils ne donnent pas de projections. Comme il y a tendance à Hollywood à faire l'internationalisation, il est possible que, dans les années qui viennent, l'Academy pourrait s'adresser à la F.I.A.F. comme membre.

Puis j'ai rendu visite au Los Angeles Museum, County Museum, en Californie. Le conservateur a une grande passion pour le Cinéma, mais il a très peu de subventions. Il essaye de faire des recherches. Il y a certains costumes, une bibliothèque, des appareils assez intéressants. Ils viennent de recevoir le don de tout ce qui reste d'un domaine ranch, manuscrits, etc...

Il y a beaucoup de discussions sur le fameux Musée

du Cinéma. Depuis longtemps,on parle de former éventuellement un musée dans le domaine de l'Academy mais, jusqu'à présent, il n'y a pas de Musée.

M. SALES GOMES.- Ils ont reçu tout le ranch en héritage ?

Mme Marion MICHELLE.- Oui.

M. LANGLOIS.- En dehors des films, ils ont à l'Academy environ 3 à 4.000 films primitifs.

Mme Marion MICHELLE.- Ils ont dit que, dans 2 ou 3 ans, ils pourraient prêter ou même vendre des copies aux Archives, mais qu'ils n'osent pas le faire maintenant car ils sont encore en train de terminer la collection, et ils ont peur de la télévision américaine s'ils ne sont pas en règle.

M. SALES GOMES.- Vous savez le pourcentage de films primés dont ils possèdent des copies ?

Mme Marion MICHELLE.- Très peu. Ils ont reçu tous les films documentaires primés ; les grands films, pas beaucoup, quelques-uns seulement. C'est une grande déception, après tous leurs efforts et la publicité, de ne pas recevoir toujours les films.

M. le PRESIDENT.- J'ouvre la discussion, en mettant à part pour le moment les questions financières.

Une partie de ce rapport était consacrée à la

plaquette (H.). Est-ce que vous êtes d'accord de lier ces 2 points, c'est-à-dire la question de la plaquette et le rapport du Secrétaire Exécutif ? Je pense qu'il serait utile de discuter et de résoudre cette question de la plaquette.

Ensuite, Mlle Prolo m'a fait une communication au sujet de certaines erreurs dans le texte sur le Musée de Turin. Aussi, je voudrais faire un appel à tous les membres de la F.I.A.F., de lire le texte de la plaquette et, s'il y a des changements ou des corrections, de les signaler avant la fin de ce Congrès.

M. ROLAND.- Il serait pratique de prendre le même exemplaire et de faire les corrections.

M. le PRESIDENT.- M. BUACHE aura cet exemplaire.

M. LANGLOIS.- Moi, j'ai des critiques à faire ; elles sont les suivantes :

Critique générale.- La plaquette est une brochure telle que nous avons intérêt à ce qu'elle se périme le moins vite possible, c'est-à-dire que nous n'ayons pas tous les ans à faire une révision totale de la plaquette parce que, tout d'un coup, certaines situations ont changé. Nous avons donc intérêt à faire une plaquette qui pourra servir au moins pour quelques années. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé qu'on stoppe l'impression, car il

me semble que, cette année, nous faisons pratiquement le plein avec les quelques Archives qui vont poser leur candidature.

Je crois donc qu'il y a intérêt à ne pas faire de division entre membres provisoires et membres effectifs, car cela implique que tous les ans nous serons obligés de changer. Nous faisons une plaquette qui est destinée à montrer hors de la F.I.A.F. ce qu'est la F.I.A.F. Il n'est pas important que les gens sachent quels sont les membres provisoires et les membres effectifs.

Le personnel.- Dans la plaquette, qui est une chose extérieure, je ne vois pas ce que cela ajouterait de faire figurer le nombre des employés. C'est une précision qui ne ferait qu'affaiblir sans montrer grand'chose.

Nous devons éviter les réimpressions, et pour cela essayer de mettre le maximum de membres sans savoir qu'ils sont provisoires ou effectifs. Nous mettons : membres de la F.I.A.F. ; laissons les correspondants ; mais au moins, mettons ensemble les membres provisoires et effectifs, car un jour ils deviendront effectifs.

Quant à la question des photos, cela a été la raison brutale pour laquelle je suis intervenu dans cette affaire. Il y a le côté typographique d'abord, mais je crois - c'est mon sentiment - que si le côté typographique

est un point important, il n'est pas capital.

Je crois qu'il faut bien voir et réfléchir à ce que l'on fait. Nous faisons une plaquette publicitaire destinée à quoi ? A faire connaître la F.I.A.F., d'accord, mais à permettre à chaque Archive d'aller trouver ses autorités de tutelle ou ses administrateurs, et de leur dire : "Voilà ce qu'est la F.I.A.F.". Les gens ouvrent, cherchent une photo de l'Archive et ne la trouvent pas.

Il y a donc eu 2 thèses qui se sont affrontées. Les photos peuvent être anonymes, car cela n'a aucune importance qu'on montre une illustration sans préciser qu'il s'agit de l'Archive X ou Z, pourvu que chaque Archive, quand son administration financière ou le Ministère consultera la plaquette, reconnaisse une photo d'elle-même.

Cela a été la raison N° 1 de l'arrêt de la plaquette. D'autre part, il y avait des Archives qui avaient envoyé des photos meilleures que d'autres. Par exemple, aucune photo de la Yougoslavie n'était bonne typographiquement. Mais il est indispensable qu'il y ait une photo de la Yougoslavie. Ce n'est pas la même chose pour les grandes Archives : moi, par exemple, si je n'ai même pas une photo, cela m'est égal. Par contre, il y a d'autres Archives qui tiennent à leurs photos. Il faut donc que toute Archive ait une photo et il faut tout de même tenir compte qu'au moins les Archives qui ne sont pas solides

aient toutes une photo.

C'est possible parce que les activités des Archives sont variées, et c'est aussi possible si l'on cesse de s'obnubiler sur les questions typographiques. Les questions typographiques sont une chose et les faits une autre. Certaines photos étaient soi-disant impossibles typographiquement. Je me suis fâché et, finalement, toutes ces photos soi-disant impossibles sont les meilleures du livre: ce sont celles qui ont été agrandies en double page !

On peut très bien mettre une photo petite, mais qu'il y ait une photo. Telle est ma thèse en tant que Secrétaire Général de la Fédération. Dans le cas contraire, les gens sont polis, ils ne diront rien, mais ils seront furieux.

D'autre part, nous courons un risque. La Hongrie a envoyé 6 photos de grande qualité. Personne ne sait que c'est la Hongrie, les photos sont anonymes. Arrive une personne mal intentionnée de l'extérieur, qui va tranquillement souligner qu'il y a 6 photos hongroises dans la plaquette. Réaction immédiate : "Pourquoi 6 photos hongroises ?"

C'est pourquoi, en ce qui me concerne, je me suis opposé à ce qu'il y ait plus d'une photo de la Cinémathèque Française. On avait choisi des photos assez jolies ; j'ai bloqué en disant : "Les gens verront que ce sont des photos de la Cinémathèque Française". Voilà le problème.

M. le PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, je voudrais bien exprimer mon point de vue. Je suis tout à fait d'accord avec les observations de M. Langlois en ce qui concerne le nombre de personnes employées. Je trouve qu'il faut omettre le nombre de personnes employées pour 2 raisons :

- la 1ère raison, donnée par M. Langlois, c'est qu'on arrivera autrement à avoir une brochure périmée dans un délai de 1 à 2 ans.

- la 2ème raison est une raison tout à fait particulière, qui concerne les pays de l'Ouest de l'Europe. Le problème est le suivant :

Nous avons construit, organisé nos Archives dans un moment où il était assez facile d'avoir de l'argent de l'Etat. Si quelqu'un du gouvernement voit une telle brochure, voit que le British Film Institute a 12 personnes employées ...

M. LANGLOIS.- Ce qui est faux.

M. le PRESIDENT.- .... et que les Français ont 28 personnes, on dira : N'exagérez pas, il faut faire une réduction immédiate de votre personnel, car tout de même c'est le British Film Institute..."

Pour des raisons extérieures, c'est donc extrêmement dangereux.

M. LANGLOIS.- De même, pour le Musée d'Art Moderne, l'appareil administratif ne figure pas. En réalité, ils sont 40 :

M. le PRESIDENT.- En ce qui concerne les photos, je suis tout à fait d'accord avec M. Langlois. Je voudrais faire 2 adjonctions :

1°)- Il me semble qu'on ne peut exiger de toutes les Archives de donner des photos des Archives comme bâtiment. Il faut laisser le choix : les Archives peuvent envoyer, sinon des blockaus ou des locaux qui sont vraiment importants, une photo de laboratoire, d'une manifestation, de la bibliothèque, d'une Semaine du Cinéma, etc... Il faut laisser le choix complet aux Archives de présenter une photo de leur activité, ou éventuellement - et ici je fais un pas en avant - c'est-à-dire que je pense que, dans certains cas, ils peuvent envoyer même la photo d'une caméra ou d'un objet de valeur pour l'histoire de la technique cinématographique, un costume, une maquette, ou même éventuellement un cadre de bon film.

Ici, je ferai une réserve. Je pense que c'est un peu artificiel de donner un cadre de film pour une Archive. Prenons un exemple : si une certaine Archive n'a vraiment rien à montrer, mais possède un film d'une grande valeur, unique exemplaire au monde, pourquoi ne pas donner

la photo de ce film.

C'est la lère adjonction : Laisser le choix le plus large et même signaler aux Archives que ce n'est pas la peine d'envoyer seulement des photos de blockaus, mais des photos de toutes les branches d'activité des Archives, ou de toutes les choses que les Archives possèdent et qui ont une valeur pour la culture cinématographique ou pour nos activités.

2ème remarque : Je trouve absolument nécessaire de signaler les photos, c'est-à-dire qu'on ne passe pas disons chaque photo anonyme des Archives Hongroises où quelqu'un puisse reconnaître que ce sont les Archives Hongroises, ou 6 photos de la Cinémathèque Française, mais que chaque photo ait une signature, et qu'une personne qui regarde la brochure voit qu'il y a un principe de choix de photos, que chaque Archive est représentée par une seule photo.

M. LANGLOIS.- Comme je connais à peu près la situation de chacun, j'ai fait un plan de photos que j'ai dicté à Marion. Par exemple, pour l'Archive de M. Ribeiro, que peut-on montrer sinon les blockaus ? Pour une autre Archive, prenons un cas très simple, les photos hongroises, il y a une photo où on est en train de vérifier un film : toutes les Archives peuvent envoyer la même. Par contre,

le Musée d'Art Moderne a envoyé une photo où on a mis l'accent sur la projection. C'est une photo avec la façade du Musée d'Art Moderne et la photo de Charly Chaplin : c'est une chose impressionnante.

Je crois que, pour aller plus vite, on pourrait demander de soumettre au Comité Directeur les photos qui existent, qui sont possibles à retenir, et voir comment les compléter par d'autres en demandant à chaque Archive : "Voulez-vous envoyer une photo de ceci ou de cela ?".

M. ROLAND.- Je suis d'accord avec M. Langlois, c'est-à-dire de choisir les activités les plus différentes pour rendre plus intéressante la maquette. La F.I.A.F. qui connaît ce que fait la Cinémathèque Argentine, peut choisir la photo la plus intéressante ou qui est différente de celles présentées par les autres Archives. Je suis tout à fait d'accord pour une telle sélection des photos.

M. SALES GOMES.- Il y a une question de temps.

M. LANGLOIS.- Il y a tout de même un problème de l'unité typographique. Evidemment, du point de vue théorique, la meilleure solution serait que les Archives nous envoient le plus grand nombre de photos parmi lesquelles on choisirait. Cela reporterait à 6 mois :

M. SALES GOMES.- Vous avez déjà, vous et Buache, dans votre esprit, ce que sera votre sélection. Ensemble

vous pourrez demander telle ou telle photo.

M. LANGLOIS.- Ainsi, ils seront obligés de l'envoyer le plus vite possible.

M. le PRESIDENT.- Il faut fixer un délai, sinon vous ne l'aurez pas.

Mme Marion MICHELLE.- Il y a une dizaine d'Archives qui ont envoyé des photos.

M. BUACHE.- Nous avons fait une première sélection de photos où on voit un certain nombre de choses, mais ce n'est pas tout à fait suffisant. M. Langlois a déjà fait une liste des documents qu'il propose pour la publication, par exemple demandant que le Danemark figure pour la bibliothèque, la salle de projection de la Norvège, la discothèque de Berlin, une photo de travail suisse, etc..

Je voudrais proposer la chose suivante - c'est dans le rapport de Marion Michelle - il faudrait former une Commission ou un petit groupe de 2 ou 3 personnes, qui auraient la responsabilité de cette maquette. Il me semble que c'est la seule solution pour arriver à faire quelque chose de cohérent rapidement. Est-ce qu'on ne pourrait pas former ce petit bureau ici même ?

M. LANGLOIS.- Il faut nommer ici 3 personnes qui posent la question de confiance à chaque membre, qui décident des différentes photos à demander, et que les gens partent d'ici en nous promettant d'envoyer quinze jours ou

un mois après la photo, afin que la maquette puisse sortir.

M. le PRESIDENT.- Pour résumer :

1°)- Dans le texte de la brochure, on omet le nombre de personnes employées.

2°)- Je pense que tout le monde est d'accord pour qu'on mette seulement les membres, sans qualification de membres provisoires et effectifs, mais qu'on laisse le chapitre "membres correspondants".

3°)- En ce qui concerne les photos, on accepte le principe d'une photo par Archive. On prie M. BUACHE et Mme MICHELLE de prendre les contacts nécessaires, lors du Congrès, avec tous les représentants des Archives, et de décider avec eux quel genre de photos sera envoyé dans un délai bien défini - je pense dans un délai de 4 semaines au plus - pour les utiliser dans la plaquette. Après ce délai, les Archives n'auront pas la photo dans le texte.

Etes-vous d'accord ?

Mme Marion MICHELLE.- Que fera-t-on si on n'a pas reçu dans le délai d'un mois ou 2 mois les photos qui représentent des activités bien définies ? Est-ce qu'on peut prendre la photo à une Archive qui est déjà représentée, ou on laisse cette partie de l'activité ?

M. le PRESIDENT.- On laisse la place vide.

La F.I.A.F. elle-même peut donner aussi une photo des archives qu'elle possède.

Je pense que, si nous avons accepté un principe, c'est-à-dire une photo par Archive, et si nous avons accepté le principe d'un délai pour envoyer ces photos, il faut tirer une conséquence pratique, c'est-à-dire autoriser M. BUACHE, en tant que représentant du Comité Directeur, de prendre toutes les décisions pratiques qui seront nécessaires dans telle ou telle situation pratique, c'est-à-dire selon les principesd'égalité. Nous sommes tous d'accord pour cela.

Mais si, par la faute des Archives, ils ne peuvent pas être respectés, alors le Comité Directeur autorise M. BUACHE, puisqu'il est chargé de préparer la plaquette disons en accord avec Mme Marion MICHELLE, de résoudre les questions d'ordre pratique. Il sera couvert par le Comité Directeur si on soulève telle ou telle question.

Mme Marion MICHELLE.- Et s'il y a des photos d'Archives qu'il ne peut vraiment pas mettre ?

M. le PRESIDENT.- L'autorisation est générale à M. Buache. Nous avons établi le principe ; il doit respecter ce principe. S'il ne peut pas, vu les circonstances : envoi, qualité photographique, etc... il est autorisé à prendre les décisions finales.

M. BUACHE.- Avant de passer le plan final, je le soumettrai au Secrétaire Général.

M. LANGLOIS.- Il reste un point. Il y a évidemment des Archives qui n'ont pas répondu au questionnaire. On a le Maroc. Je ne suis pas d'accord : nous avons envoyé un questionnaire aux membres de la F.I.A.F., parce que nous avons préféré décliner notre responsabilité, et chacun a envoyé la réponse. Là où il n'y a pas de réponse, c'est à nous, d'après les rapports que nous avons eus pendans les différents Congrès, de faire une note. Par exemple, il n'y a pas eu de réponse des Japonais, mais Marion Michelle, en se reportant aux rapports, a fait une note. Pour le Maroc, je peux également établir une note. On a le temps, c'est l'affaire de 2 ou 3 Archives. Remarquez qu'elles seront peut-être ici et pourront nous donner tous les renseignements.

A propos des Congrès tenus jusqu'à présent, il y a ce problème du faux Congrès de 1947.

En 1947, à l'occasion du Festival International de Belgique, on a fait une session de la F.I.A.F. qui n'a pas été une session couvrant la totalité des membres des départements directeurs, mais où ont été prises des décisions importantes et où on a pu nommer des membres

effectifs ou provisoires. Ce qui fait que, à cause du Congrès de 1947, depuis Rome la nomenclature des Congrès a changé. On a donc intérêt à prendre une décision et à inclure le Congrès de Bruxelles qui n'était pas un vrai Congrès. Bruxelles est nécessaire à cause de la numération.

Le Comité Directeur décide d'ajouter :

1947 - Bruxelles -

M. BUACHE.- Une question de principe. Pour le chiffre du tirage, comment allons-nous procéder ?

M. LANGLOIS.- Pour la question des Congrès, il y a un problème que j'ai découvert seulement cet hiver. Je vous le pose et vous prendrez vos responsabilités.

Le Congrès constitutif de la F.I.A.F. a eu lieu à Paris en 1938, et la F.I.A.F. existe depuis 1938. Or, dans tous les rapports américains, le Congrès de la F.I.A.F., la fondation de la F.I.A.F., le N° 1 est le Congrès de New-York, ce qui explique beaucoup de choses.

Personnellement, je pense que tout de même les faits sont là. Les statuts de la F.I.A.F. sont de 1938. Je voulais seulement indiquer ce fait, pour que nous prenions nos responsabilités.

M. le PRESIDENT.- J'ai trouvé un document très

précieux. Il s'agit d'un article du Times de 1938, avec un article spécialement consacré à la fondation internationale de l'Archive du Film. Voilà, nous avons le document dans la presse. C'est important pour une autre raison, car il faut nous préparer à faire les choses en grand pour fêter le 20ème anniversaire.

Mme Marion MICHELLE.- Quelle est la manière de procéder pour fixer un tirage ?

M. BUACHE.- Nous pourrions demander à chaque Cinémathèque de passer une commande, demander à chacune combien de plaquettes elle désire.

M. le PRESIDENT.- Je sais que, si le tirage est très petit, le coût augmente. Il faut avoir un minimum de tirage. Quel est le minimum ?

M. LANGLOIS.- 1.000.-

M. BUACHE.- La question est qu'elle est en anglais et en français. M. BERNSTEIN a dit qu'il ferait tirer ensuite la plaquette en allemand et en russe.

M. LANGLOIS.- Je me permets de vous dire que, lorsque nos statuts de fondation ont été faits, quelqu'un a exigé qu'il y ait le texte en allemand. Cela a fait un bruit épouvantable à Londres, Paris et New-York, parce qu'il y avait 2 langues internationales à l'époque : le français

et l'anglais. L'Allemagne voulait avoir la 3ème langue et nous avions, sans le savoir, créé un précédent.

Je pense qu'il est indispensable que nous ayons une brochure en russe. Actuellement, les langues internationales sont plus larges. A l'O.N.U., 5 langues sont acceptées comme langues internationales : l'espagnol, le russe, le français, l'anglais et le chinois.

M. le PRESIDENT.- Dans nos statuts, nous avons 2 langues ; il faudrait changer les statuts. Pour le moment, on peut faire cela en 2 langues seulement ; les autres Cinémathèques se chargeront du texte allemant, espagnol, ou russe. M. Bernstein fera certainement un texte en allemand, et probablement en russe. Pour l'espagnol, c'est plus compliqué.

Pour le coût de l'impression en 2 langues, français-anglais, je ne vois pas la nécessité d'avoir plus de 1.000 exemplaires.

M. LANGLOIS.- Si j'ai soulevé cette question des chancelleries, c'est parce qu'il se peut qu'il y ait une chancellerie qui la soulève. "Faites une édition dans votre propre langue à votre gré" : voilà ce qu'on peut leur dire.

M. ROLAND.- La formule ronéotypée en supplément est très commode.

M. le PRESIDENT.- Mais si les Russes, les Allemands, préfèrent faire une brochure entière ?

M. LANGLOIS.- On peut leur envoyer les clichés.

M. le PRESIDENT.- Revenons au tirage. Quel est le nombre d'exemplaires ?

M. LANGLOIS.- Minima : 1.000.-

M. le PRESIDENT.- Maximum : 1.000, je crois. Combien cela va-t-il coûter ?

M. BUACHE.- Cela dépend de la grandeur des clichés.

M. LANGLOIS.- Je crois qu'en France, le plus grand problème financier est celui du papier, parce que le prix du papier est très cher en France. J'ai l'impression qu'en Suisse c'est tout à fait différent.

M. BUACHE.- Pour ce qui est de l'imprimerie, je fais cela avec une imprimerie qui est de mes amis. Vous aurez donc ce qu'on peut faire de meilleur marché et d'une qualité impeccable. J'avais pensé qu'on aurait pu fabriquer les clichés dans un pays où c'est meilleur marché, mais cela donne des trafics de clichés.

M. LANGLOIS.- On ne peut pas augmenter la subvention de la F.I.A.F. pour une question de brochure dont le coût est payé sur le budget ordinaire de la F.I.A.F. ;

mais on peut demander à chaque Archive et, si elle le veut, on lui envoie la facture du cliché. Si elle paye, tant mieux, si elle ne paye pas, tant pis, mais il y a sûrement des Archives qui feront le geste de payer leur cliché.

M. le PRESIDENT.- Il y a donc 2 possibilités : acheter les exemplaires ou payer le cliché.

M. LANGLOIS.- Personnellement, je suis tout à fait prêt à payer la facture du cliché, alors que je prendrai peut-être très peu de brochures.

M. le PRESIDENT.- Pour arriver à une résolution, je pense que 1.000 c'est un minimum. L'augmentation dépend un tout petit peu du prix, c'est-à-dire : Est-ce que tout cela entre dans le budget des 300.000 frs. français ?

M. BUACHE.- 1.000, oui.

M. le PRESIDENT.- Alors je pense que nous pouvons prendre la décision suivante : fixer le nombre des exemplaires à 1.000, et aussi autoriser M. BUACHE à augmenter ce nombre si on ne dépasse pas la somme de 300.000 Frs. français comme coût de la plaquette.

Mme Marion MICHELLE.- Supposons qu'on en tire 1.000 exemplaires et que, dans 6 mois, on décide d'en tirer davantage ?

M. BUACHE.- Je peux faire garder les plans.

M. LANGLOIS.- Il faut faire garder les plans parce que, dans 2 ans, nous serons peut-être appelés à faire une nouvelle édition.

Il y a des particuliers qui pourront s'intéresser. On peut en donner un certain nombre.

Dans le budget, nous avons 300.000 Frs. qui sont affectés à la plaquette. Ces 300.000 Frs. couvrent 1.000 exemplaires. Au cours de ce Congrès, nous allons demander à chaque membre combien il désire d'exemplaires, et fixons une limite aux documents gratuits. Je pense que chaque Archive en aura un gratuit ; fixons un plafond au-dessus duquel on doit payer.

D'autre part, chaque Archive a la possibilité, si elle le désire, de couvrir les frais de cliché.

M. le PRESIDENT.- Je pense au prix de l'exemplaire. Le prix réel d'un exemplaire c'est 300 Frs.

M. BUACHE.- Cela me semble beaucoup.

M. le PRESIDENT.- Je pense 150 Frs. si elle est illustrée.

M. LANGLOIS.- C'est 200 frs. minimum. 150 Frs., ce n'est rien.

M. le PRESIDENT.- Nous fixerons peut-être le prix après.

M. LANGLOIS.- Fixons aussi un plafond pour le nombre de brochures gratuites. Une dizaine ?

Mlle PROLO.- C'est trop.

M. LANGLOIS.- Pour des raisons intérieures, la Cinémathèque peut avoir besoin de brochures pour le Conseil d'Administration et pour le Président. Très souvent, cette brochure a été demandée par des Archives, non pas pour être montrée à leur Président, mais pour la montrer à des tiers, pour la faire diffuser. A partir de ce moment, tout de même, ils doivent payer.

M. le PRESIDENT.- Résumons pour arriver à la fin à des décisions :

- nombre d'exemplaires minimum : 1.000.-
- garder les plans, pour tirer éventuellement d'autres exemplaires.
- le prix d'un exemplaire : 200 Frs., et chaque cinémathèque reçoit à titre gratuit une dizaine d'exemplaires.

Mme Marion MICHELLE.- Et les correspondants, les associés ?

M. LANGLOIS.- La même chose.

M. le PRESIDENT.- Pas une dizaine.

M. LANGLOIS.- Je ne suis pas d'accord. Il y a une différence à faire entre associés et correspondants : un membre correspondant est automatiquement, un jour, membre provisoire et effectif.

M. le PRESIDENT.- Je pense qu'ils ont besoin de plus d'exemplaires que les autres. Pour faire un geste,

je proposerai d'envoyer 15 exemplaires au lieu de 10 aux correspondants, afin qu'ils fassent une propagande plus grande, et 5 aux membres associés.

M. LANGLOIS.- D'autre part, cette brochure a un double but : il faut quand même que le Secrétariat Général de la F.I.A.F. ait la possibilité, si quelqu'un de nouveau vient et demande une brochure, de la lui donner. Il y a 2 cas. Il est convenu que cette brochure va être vendue. Si M. X. vient et demande une brochure, un anonyme à la F.I.A.F., c'est 200 Frs. ; mais si par exemple une nouvelle Archive qui vient de se constituer envoie un Monsieur qui demande une brochure et vient nous voir pour discuter à la F.I.A.F. la possibilité d'entrer, il faut tout de même que le Secrétariat ait la possibilité de lui offrir cette brochure.

M. le PRESIDENT.- C'est le but principal de garder au Secrétariat un certain nombre de brochures. Il faut réserver un fond : je pense 200 exemplaires au minimum.

M. LANGLOIS.- Cela ne suffit pas. Moi j'ai des catalogues d'exposition que je vends. Je me rends très bien compte que c'est très important de faire de temps en temps un don ; cela me sert. Au moins 500.

M. le PRESIDENT.- Dans ces conditions, le 1.000 n'est pas suffisant. Je vois 2.000 au minimum.

M. LANGLOIS.- J'ai intérêt à distribuer à tout le Parlement cette brochure. Donc, si on se place à ce point de vue, je suis obligé d'avoir déjà 300 exemplaires pour les diffuser au Parlement.

M. BUACHE.- Cela ne coûte pas tellement plus cher 1.000 ou 2.000.

M. le PRESIDENT.- Maintenant, nous voyons que 2.000 c'est très nécessaire.

On fixe le nombre à 2.000. On fera une enquête pendant le Congrès et on verra à quel nombre on arrive finalement.

Mlle PROLO.- J'envisage, brochures facturées : 500 au moins.

M. LANGLOIS.- Vous êtes trop optimiste : 200, à partir de 1958, car nous avons atteint à peu près le plafond. Nous aurons un grand nombre de membres correspondants l'année prochaine, mais nous n'aurons plus de membres provisoires. L'année prochaine, nous aurons lesquelles ? En 1959, pratiquement nous n'en aurons pas. En 1960 ou 1961, peut-être création de 2 ou 3 Archives ? Il est certain qu'au prochain Congrès, il faudra ajouter une page avec les nouveaux membres, mais nous savons lesquels.

Ce que nous pourrions faire éventuellement, c'est dès maintenant avoir une annexe, une page finale où l'on

mette : "Outre ces Archives existent telle et telle Archive dans tels pays, qui sont représentées".

M. le PRESIDENT.- Je ne le ferais pas parce que, dans plusieurs pays, cela change.

M. SALES GOMES.- Il faut rappeler à M. BUACHE, quel que soit le nombre de tirages, qu'il prévienne la typographie de ne pas détruire les matrices tout de suite après le tirage. En général, ils n'aiment pas faire cela, mais comme la plaquette ne sera pas une chose importante, on pourra les mettre de côté pendant un certain temps.

M. LANGLOIS.- Il y a une autre solution du même genre. Qu'est-ce qui ne va pas changer jamais ? Toute cette partie-là. Il n'y a qu'à faire un tirage non broché, de façon qu'on puisse ajouter les 2 ou 3 pages nécessaires.

Qu'est-ce qui va se passer avec George Eastman House ? Pour nous, il est membre jusqu'en 1958. C'est un cas délicat.

M. le PRESIDENT.- Je trouve qu'on ne peut pas mettre ici George Eastman House. Il y a 2 solutions : ou ne pas le mettre du tout, ou le mettre dans une catégorie à part. Mais cela soulève aussi de grandes difficultés : quelle sera la catégorie à part ?

Je suis contre l'inclusion de George Eastman House

car il a démissionné formellement. Si nous le mettons dans la liste, cela semblera comme une provocation. Officiellement, il persiste à être démissionnaire.

M. BRUSENDORFF propose d'écrire une lettre à George Eastman House pour lui dire que nous avons pris telle et telle décisions à l'Assemblée Générale, et que nous sommes en train de préparer la brochure ; en lui demandant s'il est d'accord pour qu'on mette son nom parmi les autres membres.

M. le PRESIDENT.- Ils diront non et ce sera fini.

Mlle PROLO.- Pour nous ils sont toujours membres ?

M. le PRESIDENT.- Nous avons voté.

M. LANGLOIS.- On a décidé qu'une Cinémathèque qui refusait de payer sa cotisation et qui, à ce titre, voulait nous quitter, avait encore droit à 3 années sans payer. Pour nous il est donc membre. Aucun n'a eu le courage de le dire à Solberg, dans l'espoir qu'en 1958 il reviendrait sur sa décision.

M. le PRESIDENT.- Je pense que la proposition de M. BRUSENDORFF est la plus logique. Ce n'est pas un secret, nous avons voté cela au Congrès de Dubrovnik. Nous rappelons notre vote et demandons leur accord. S'ils refusent, ils ne figureront pas.

M. LANGLOIS.- Il y a une catégorie de membres qui eux ne bougeront pas, et je voudrais que ce soit marqué : ce sont les membres fondateurs. Ceci est très important. C'est un titre qui ne variera plus.

M. le PRESIDENT.- Je répète que le plus logique c'est de leur rappeler notre décision, de les informer de la brochure et de leur donner la décision finale : inclure ou ne pas inclure le nom de George Eastman House.

Il y a une autre chose que je n'aime pas dans la brochure. Il me semble qu'il faut avoir une logique. La logique c'est de ne pas donner le pays, mais de donner l'Organisme, parce que tout de même ce n'est pas normal de voir : Belgique, Italie, puis Milan, Rome, Turin.

M. LANGLOIS.- Il faut mettre la ville.

M. le PRESIDENT.- La ville, ou le pays, ou l'Organisme. Je crois que l'Organisme est la chose la plus logique. Il faudrait commencer par donner les 5 noms des membres fondateurs, puis passer aux membres effectifs, mais répéter les Organismes qui sont membres, c'est-à-dire que la Cinémathèque Française figurera 2 fois : membre fondateur et membre effectif. Ne pas donner le pays.

M. LANGLOIS.- Il y a les Cinémathèques d'Etat, toutes les Cinémathèques privées qui n'engagent pas le pays; et c'est plus complexe encore car, dans le cas de l'Italie,

même quand il y a des Cinémathèques privées, le pays est engagé par accord passé avec le gouvernement. On n'en sort pas : Nous avons un principe : nous n'avons pas des pays membres, nous avons des Archives membres.

M. le PRESIDENT.- Il faut prendre le nom original des Archives dans cet ordre alphabétique.

Mme Marion MICHELLE.- En français et en anglais ?

M. LANGLOIS.- Le nom est dans la langue originale. Il faut mettre la ville. Exemple : l'Exposition de Berlin. Personne n'est dupe, ni les Américains, ni les Japonais, où a lieu l'exposition de la F.I.A.F. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de ville de Berlin :

M. le PRESIDENT.- Je trouve que la chose la plus logique, la plus claire, c'est de donner les Organismes ; ainsi on évitera tous les malentendus.

Je pense que peut-être pour des raisons disons de propagande il faudrait, à part de la liste des membres donnée par ordre alphabétique, créer un autre appendice où on donnerait la liste des pays où existent des Organismes affiliés à la Fédérations, pour les ville ensuite, et cela dans l'ordre alphabétique, en français et en anglais, parce que la liste telle qu'elle est conçue maintenant est impossible.

Mme Marion MICHELLE.- Ce n'est qu'une épreuve.

M. LANGLOIS.- La meilleure solution c'est la liste des Archives par leurs titres dans l'ordre alphabétique ; mais moi je persiste à dire qu'il y a intérêt à mettre entre parenthèses le nom de la ville où elles siègent, et un 2ème appendice : pays où existent des membres de la F.I.A.F.

Cette liste ne correspond à rien : ce n'est pas M. Wang Hui qui est membre correspondant, c'est la Commission préparatoire des Archives du Film Chinoises. Je vais plus loin, nous avons oublié un nom : nous avons un correspondant en Australie.

Je ne suis pas pour mettre les correspondants mais les Organismes, comme cette liste va évoluer.

En ce qui concerne la place, il me semble en effet qu'il est un peu étrange, si on ne met pas les adresses aux membres effectifs, qu'on donne les adresses des membres correspondants. Les membres correspondants doivent venir à la fin, après les membres avec adresses.

Il est plus important de mettre les membres associés que les membres correspondants.

Mme Marion MICHELLE.- Est-ce que M. BUACHE est responsable pour ces décisions ?

M. le PRESIDENT.- Quelles seront les personnes de ce Comité restreint ?

M. LANGLOIS.- Sur le plan pratique, on vient de

constater un certain nombre d'erreurs. Il suffit, à une prochaine réunion du Comité, de nous apporter les corrections, c'est tout.

M. BUACHE.- Je propose que ce soit une Commission composée de Marion MICHELLE, LANGLOIS et moi.

M. le PRESIDENT.- Pour l'Assemblée Générale, je ferai une annonce disant que les épreuves ont été distribuées à chaque membre, et que nous prions tous les membres de nous faire parvenir au plus tôt les corrections et autres observations. Ces observations seront remises à Mme Marion Michelle, et le Comité Directeur d'aujourd'hui prend la décision qu'il y a un Comité de 4 personnes composé de : Mme Marion MICHELLE, M. BUACHE, M. LANGLOIS et moi-même (je m'ajoute, si vous n'avez rien contre) ; et avant la fin du Congrès, on préparera la version définitive.

D'autre part, je trouve tout à fait inutile de discuter la brochure à l'Assemblée Générale, parce qu'on perdra beaucoup trop de temps.

Mlle PROLO.- On peut exiger qu'on écrive les observations.

M. LANGLOIS.- Je voudrais faire une dernière observation. M. BRUSENDORFF attire notre attention sur le fait que nous donnons tout le détail du personnel de différentes Archives, sans donner le détail du personnel

pour le Comité Directeur. La proposition était d'ajouter dans le texte la composition du Comité Directeur pour l'exercice 1957-58.

Je trouve que c'est extrêmement dangereux. Dans ce cas, si nous nous mettons à mettre le Comité Directeur, il faut mettre - c'est une question de diplomatie - tous les Comités Directeurs depuis le commencement. Il est indispensable, par exemple, qu'on sache qu'en 1938 le Président était M. . C'est pourquoi, je crois qu'il faut avoir le courage de mettre tous les Comités Directeurs. Cela fait 4 pages.

Mme Marion MICHELLE.- En français et en anglais ?

M. le PRESIDENT.- Ce n'est pas la peine, ce sont des noms.

Il faut trouver une solution qui soit logique et pratique en même temps, car il me semble que faire une brochure consacrée à la F.I.A.F. sans donner du tout le nom des personnes qui ont été à la F.I.A.F. pendant 20 ans, il y a quelque chose qui n'est pas juste.

A l'occasion du 20ème anniversaire de la F.I.A.F., il est peut-être logique de nommer la composition du Comité Directeur depuis le commencement. Etes-vous d'accord ?

M. LANGLOIS.- Lorsque j'ai commencé le recopiage sur le registre, j'ai constaté plusieurs erreurs, notamment dans la date d'entrée d'archives qui ne correspond

pas à la date réelle. Autre erreur : les Archives Suisses sont membre de la F.I.A.F. non pas depuis 1941 mais depuis 1940. Ce sont là de petits détails qui doivent être revus de très près, pour qu'il n'y ait pas de contradictions. Ce travail est possible, puisque Mardi au plus tard on apporte le registre.

M. le PRESIDENT.- Comme nous avons constitué cette petite sous-commission, je pense que c'est notre tâche de relire encore une fois le texte.

Mme Marion MICHELLE.- Comme cette plaquette est destinée non seulement aux archivistes et aux gens qui connaissent le travail des archives, mais de temps en temps au grand public, est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter un certain nombre de photos des grands classiques du Cinéma, pour exciter un peu l'imagination ?

M. le PRESIDENT.- Peut-être oui, peut-être non, si j'ose m'exprimer ainsi. Le choix des films classiques soulève un tas d'objections, parce que si vous donnez 4 photos dont un Charlot, un René Clair,etc... on vous dira : "Où sont les impressionnistes, où sont les Suédois"... Je sais que c'est extrêmement difficile. J'ai eu le même problème personnellement, en donnant comme couverture de mon livre 3 ou 4 photos choisies.

M. LANGLOIS.- On a fait une liste.

Mlle PROLO.- Mais ce sont des photos en plus ?

M. le PRESIDENT.- Laissons cela au petit Comité. La formule est juste de faire la brochure un peu plus riche.

Mlle PROLO.- Mettre une photo de chaque Cinémathèque.

M. le PRESIDENT.- Cela est décidé.

Mlle PROLO.- Parce que dans l'intérieur du pays c'est très important qu'ils voient une photo de leur pays.

Le Comité Directeur a approuvé le rapport de Mme Marion Michelle.

La séance est levée à 12 h. 45 -

°
° °

XIIIe CONGRES

DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES DU FILM

FEUILLE DE PRESENCE

Samedi 19 Octobre.-
16 h.30 à 18 h.

COMITE DIRECTEUR

M. TOEPLITZ
Mme BLEIER-BRODY
M. BRUSENDORFF
M. BUACHE
M. LANGLOIS
M. LINDGREN
Mlle PROLO
M. ROLAND
M. SALES GOMES
M. THIRIFAYS

Assistante : Mme Marion MICHELLE (Secrétaire Exécutive).

- o -

La séance est ouverte à 16 h. 30, sous la présidence de Monsieur TOEPLITZ.

M. le PRESIDENT.- Parmi les questions qui nous restent à voir aujourd'hui, il y a :

N° 9 - Questions nouvelles -

a)- Projet de règlement du Pool de Circulation.

Je propose qu'on fasse une petite réunion des 5 Cinémathèques intéressées, c'est-à-dire Hongrie, Tchécoslovaquie, Pologne, France et République Démocratique Allemande, sans passer par le Comité Directeur et, si les 5 Cinémathèques sont toutes d'accord sur le projet du Pool, de présenter le rapport à l'Assemblée Générale sans le discuter ici.

b)- Proposition d'un règlement des échanges.

Cette question devait être préparée par M. LINDGREN. Je propose qu'on présente ce règlement à l'Assemblée Générale.

c)- Examen des questions diverses proposées pour l'Assemblée, déjà parvenues au Secrétariat International.

Il n'y en a pas.

D.- Clôture de l'Exercice -

12° - Situation financière, comptes, quitus du Comité Directeur.

C'est le seul point à faire aujourd'hui, mais je me demande quel sera le modus d'accepter le quitus du Comité Directeur. Est-ce qu'il ne serait pas plus logique que le Trésorier et les 2 Commissaires aux Comptes préparent d'abord cela et nous présentent des propositions à ce sujet demain ? Ce n'est pas logique de passer d'abord des résolutions et puis de donner la chose aux Commissaires aux Comptes.

M. LANGLOIS.- Ce qu'on peut faire, c'est prendre connaissance du bilan.

M. le PRESIDENT.- Quel avantage pratique cela présente-t-il ? Il me semble que nous n'avons rien d'autre à faire qu'à remettre cela à demain, faire peut-être le matin le Comité Directeur, puis l'Assemblée Générale, ou de présenter tout de suite à l'Assemblée.

M. LANGLOIS.- Il y a un seul ennui. Nous espérions recevoir un paquet pour nous, mais il est resté dans le train et l'on suppose que le Livre noir que M. Lauritzen exige avant de donner son acquit était dans ce paquet.

M. le PRESIDENT.- Alors il fera son rapport sous

réserve de voir le Livre noir plus tard.

Etes-vous d'accord de procéder de la manière suivante :

Ce n'est pas régulier de prier M. le Trésorier et MM. les Commissaires aux Comptes de présenter leur rapport et leurs suggestions, non pas au Comité Directeur mais tout de suite à l'Assemblée Générale demain matin. D'autre part, faire d'abord un Comité Directeur, ensuite l'Assemblée Générale, puis la séance du Congrès, ce n'est pas facile. M. THIRIFAYS pourrait peut-être donner au Comité Directeur une vue des comptes sans le contrôle des Commissaires.

M. LANGLOIS.- Sur le plan juridique, l'acquit du Comité Directeur est une chose et l'acquit de l'Assemblée Générale en est une autre. Nous sommes le Comité Directeur, nous avons géré la F.I.A.F., nous demandons à prendre connaissance des comptes et nous serons d'accord ou pas. Mais c'est notre gestion comptable qui, elle, est étudiée et qui est soumise à l'approbation de l'Assemblée. On peut très bien voir formellement la situation ; il se peut que le Comité Directeur ne soit pas d'accord.

M. le PRESIDENT.- Je vois qu'au point de vue juridique il faut le quitus du Comité Directeur, le quitus et le rapport formel encore une fois à l'Assemblée Générale.

M. LANGLOIS.- Il y a une autre chose : cette

année, il y a 2 quitus. Autrefois, du temps des anciens Secrétaires Exécutifs, les comptes de la F.I.A.F. soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale étaient les comptes de l'année correspondant à l'année des cotisations. Puis, à partir de 1956, fin 1955, comme il y a eu un changement au départ de M. Gaffary, on a tenu les comptes d'Assemblée Générale en Assemblée Générale, ce qui a créé des confusions. On avait la situation de trésorerie, mais on était incapable de savoir la situation réelle sur le plan budgétaire.

Donc, ce que l'Assemblée Générale doit approuver cette année, c'est le bilan et l'exercice de l'année 1956, car l'année 1957 est encore en cours. Par contre, pour éviter qu'on puisse nous critiquer d'approuver une situation comptable remontant à un an avant, en plus de cela Monsieur THIRIFAYS va vous donner une idée de la situation présente et l'état du mois qui précède le Congrès. Je crois que ce que nous devons savoir c'est la situation, voir ce qui est en caisse, ce qui sera approuvé.

Il faut que notre Trésorier nous rende compte de la situation et, dans le compte-rendu de la situation il y a une chose, c'est la question des cotisations qui restent à payer.

M. le PRESIDENT.- Je propose d'aborder tout de même le problème financier maintenant, de donner la parole

à M. Thirifays pour qu'il nous parle de la situation de la F.I.A.F., de discuter la situation financière et de donner le quitus au Secrétaire Exécutif - ce qui est absolument nécessaire au point de vue formel - enfin de passer le quitus complet de la situation financière aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leurs suggestions, leurs propositions à l'Assemblée Générale. Et là-bas, il faudrait faire 2 choses : formellement clore l'année 1956, (c'est-à-dire avoir le quitus de toute l'année 1956), et les 9 mois de l'année 1957 (c'est-à-dire jusqu'au 1er Octobre), provisoirement, parce qu'on fera toujours une chose provisoire de 9 mois de l'année courante et en plus toute l'année passée.

M. LANGLOIS.- Je voudrais attirer votre attention sur le fait suivant. Si vous lisez l'Ordre du Jour de l'Assemblée, vous verrez qu'il y a 2 choses très différentes : 1° - Le premier rapport du Trésorier s'appelle "Compte-rendu de gestion du Trésorier" (le 1er jour à l'ouverture) ; 2° - Et vous verrez plus loin : 18) - Compte-rendu financier et communication du bilan de l'année budgétaire 1956 - 19) - Avis des Commissaires aux Comptes, bilan et situation financière de l'exercice budgétaire en cours à la date du 1er Octobre 1957 - Discussion, mise aux voix, quitus.

M. le PRESIDENT.- Il y a 2 choses : l'année budgétaire 1956 et la gestion qui arrive jusqu'au 1er Octobre 1957.

M. LANGLOIS.- Mais la gestion, ce n'est pas les chiffres.

M. le PRESIDENT.- C'est la politique financière. Il y a 3 choses à faire :

1°)- Donner le quitus à Mme Marion MICHELLE pour les fonctions financières qu'elle a exécutées pendant l'année courante en tant que Secrétaire Exécutive de la F.I.A.F.

2°)- Entendre le rapport financier sur la situation financière de M. THIRIFAYS, discussion du rapport, éventuellement suggestions au Trésorier pour donner appui.

3°)- Prier les Commissaires aux Comptes de préparer 2 documents : c'est-à-dire le quitus pour la gestion et pour l'année 1956 ; l'année 1957 viendra plus tard.

Mme Marion MICHELLE.- Cette gestion, c'est d'un Congrès à l'autre Congrès.

M. THIRIFAYS.- Je crois qu'il convient d'abord de rendre hommage à la Secrétaire Internationale pour la clarté de ces comptes. Il me semble que les commentaires sont assez inutiles, tant les chiffres sont clairs. Un

simple examen superficiel permet de constater tout de suite dans la situation de trésorerie de l'Exercice écoulé, c'est-à-dire du Congrès de Dubrovnik à celui-ci, que les dépensent s'élèvent à Frs ..... 1.522.607.- qui comprennent :

- Salaires	1.097.038.-
- Frais fonctionn.	249.244.-
- Voyages	12.000.-
- Achats	70.560.-
- Divers	93.765.-

Et ces chiffres s'inscrivent absolument dans les prévisions, ils n'ont pas dépassé du tout les perspectives des chiffres qui s'inscrivaient dans les perspectives passées.

Dans les CHARGES, je vois :

Salaires :	- Secrétaire Exécutif	484.033.-
	- Secrétaire Exécutif Intérim	177.400.-
	- Secrétaire	290.000.-
	- Personnel occasionnel	58.655.-
	- Sécurité Sociale	86.550.-
	- Primes transport	10.400.-
	Soit au total :	1.097.038.-

Les frais de fonctionnement sont également très modestes : (lecture - Voir Annexe A. Document N° 20.) -

Il y a donc : DEPENSES = ... 1.522.607.-
contre les RECETTES qui se sont évaluées à : 2.143.570.-

Il y a là-dedans un retard de cotisations 1955 de Frs 84.000.-

Le boni est de Frs 732.151.-

La situation me semble claire et positive.

Il y a le problème des cotisations non perçues qui se chiffrent tout de même à : 1.043.630.-

C'est là évidemment une chose à laquelle il faudrait remédier aussi vite que possible.

- Reste à payer pour 1955 ..... 220.000.-
- Reste à payer pour 1956 ..... 660.000.-

Mlle PROLO.- J'ai payé au mois de Mai 1957.

M. LANGLOIS.- Il faut bien comprendre que, lorsque Marion Michelle a pris le Secrétariat, il y avait une confusion épouvantable qui s'est produite entre la réunion de Varsovie et la réunion de Dubrovnik, et que j'ai expliquée plus haut. Il a été impossible de savoir si nous étions en déficit une année, et il se peut qu'il y ait eu des erreurs dans les cotisations. Mme Marion Michelle et moi, nous avons essayé de reconstituer la situation. Nous verrons cela. Le cas s'est produit pour M. Sales Gomes.

M. THIRIFAYS.- Il reste donc, comme cotisations à percevoir 1.043.630.-

Si elles avaient été versées, l'encaisse serait de ..... 1.800.000 Frs.

Il semble que les paiements ont été plus accélérés que les années précédentes. Nous avons touché les cotisations de : (Lecture - Voir Annexe A. Document N° 20) -

La situation me semble meilleure que les autres années. Il est regrettable que les Cinémathèques ne payent pas en temps voulu, car cela gêne le mouvement du Secrétariat Exécutif. Mais l'encaisse est de :..... 732.151 Frs. Sur ce plan, la chose est extrêmement positive.

M. le PRESIDENT.- D'abord, discussion de la gestion financière. J'ai une observation à faire :

Il me semble qu'il serait juste de présenter à l'Assemblée Générale un document conçu de la manière suivante : - Les dépenses prévues par le budget (différentes catégories).
- Les dépenses réelles.

Ainsi, on se rendra compte si le budget est réel dans toutes les catégories.

M. THIRIFAYS.- Il me semble que devant la simplicité des dépenses ce sera formel ; mais on peut remarquer que les dépenses ont été strictement des dépenses de Secrétariat et elles sont tellement basses.

M. LANGLOIS.- Il faut bien voir la chose sous l'angle suivant :

Nous avons un budget qui est fait chaque année sur les cotisations. Par conséquent, il y a intérêt à décomposer la chose devant l'Assemblée Générale. Cette année est extraordinaire, du fait qu'un tas de cotisations arriérées ont été perçues, ainsi que des cotisations supplémentaires. Ce n'est pas la situation exacte: si l'on se place sur le plan budgétaire de 1957, il y a :

- Cotisations 1957 ..... 1.471.370.-
- Dépenses 1.522.607.-

Dans les cotisations à percevoir, nous avons pratiquement un reste à payer de 1957, qui doit être de Frs ..... 680.000.- environ.

Donc, nous finirons l'année avec un bénéfice mais, si nous finissons avec un excédent de recettes, c'est absolument exceptionnel. Je dis ceci pour une raison bien simple : je ne voudrais pas qu'il y ait un malentendu et que ce chiffre soit pris comme modèle d'une facilité de trésorerie. C'est une chance puisque cela nous permet de sacrifier une partie de l'excédent à des actions utiles extraordinaires.

D'autre part, si nous voulons examiner la situation sous l'angle du passé, si cette fois nous avons eu cette

chance, nous avons eu des années où nous avons frisé la catastrophe au point de vue financier. Il suffit que 3 ou 4 Cinémathèques ne payent pas. Aussi faut-il profiter de cet excédent pour constituer un fond de réserve qui permette, si une année dix Cinémathèques n'ont pas payé à temps, que la F.I.A.F. ne se trouve pas dans l'impossibilité de payer le personnel pendant 3 mois :

M. le PRESIDENT.- Je comprends la pensée de M. Langlois. Nous pensons un peu à l'avance : c'est la préparation de 1958. Naturellement, ce budget doit être préparé d'une manière réaliste, c'est-à-dire se baser uniquement sur les cotisations de 1958, et il faut prévoir la balance des dépenses et des cotisations seulement sur la base de l'année 1958.

M. LANGLOIS.- Au point de vue gestion, en 1955 et 1956 on n'a pas examiné l'affaire sous l'angle d'une balance. Nous avons fait des budgets et, lorsque nous sommes arrivés à Varsovie et à Dubrovnik, nous n'avons pas eu la situation véritable ; nous avons eu un compte-rendu financier allant d'un Congrès à l'autre.

Ces retards créent une confusion. Le résultat c'est que normalement nous en profitons actuellement, d'accord, mais si nous avions fait ce que nous avons fait cette année, il n'y aurait pas des restes à payer sur 1955 et 1956, parce que nous aurions réclamé. En fait, s'il y a

des restes à payer c'est parce que la F.I.A.F. a mal fonctionné. J'ai cité le cas du désordre qui a commencé à grandir dans le classement parce qu'on n'osait pas acheter un classeur ! La F.I.A.F. a pâti de cette situation. Il faut donc nous mettre bien dans la tête que nous devons toujours examiner le budget par rapport aux dépenses et aux recettes prévues.

M. le PRESIDENT.- C'est tout à fait normal qu'on compare les recettes prévues et les dépenses faites.

Maintenant, je voudrais attirer votre attention sur la proposition de M. Langlois de former un fond. Quelle est la situation ? Nous avons en caisse à peu près 700.000 fr. Il faut faire un calcul bien précis et avoir en vue les recettes, la plaquette, l'achat de meubles.

M. LANGLOIS.- Nous avons aussi les cotisations à recevoir. Et si elles n'arrivent pas ?

M. le PRESIDENT.- Je me demande quelle est la meilleure politique en ce qui concerne cette somme de 700.000 Frs. que nous possédons actuellement. Il est évident que, sur cette somme, nous devons payer les salaires, la plaquette et les frais du Congrès. Le fond de roulement ne sera pas de cette somme-là ; mais nous pouvons déjà faire une résolution prévoyant que les sommes dues encore

de l'année 1957 ne seront pas dépensées pour des choses courantes, mais on le gardera sur un compte spécial comme fond de réserve. Dans ce cas-là, si nous avons 200.000 Frs. seulement, ces 200.000 Frs. seront réservés comme fond de réserve.

Résolution : Nous ferons usage de la somme que nous possédons actuellement, c'est-à-dire de l'excédent, pour couvrir les dépenses des 3 catégories suivantes : salaires, frais du Congrès, plaquette ; et par contre, les arriérés des cotisations qui doivent entrer au cours de l'année 1957 seront gardés sur un compte spécial comme fond de réserve et ne seront pas touchés, sauf nécessité absolue avec le vote du Comité Directeur.

M. LANGLOIS.- Je suis d'accord, simplement avec une petite réserve. Ceci est notre décision du Comité Directeur : il ne faut pas le présenter ainsi à l'Assemblée.

A l'Assemblée, nous devons dire : Messieurs, notre budget 1957 n'est pas encore fini, nous avons des dépenses (un déménagement et donc un emménagement) et des recettes à recouvrer (rappels de cotisations) ; nous vous demandons de vous mettre à jour et, étant donné que nous nous trouvons dans une situation saine, c'est-à-dire que par miracle nous n'avons pas de dettes et avons un budget qui s'équilibre, nous vous demandons que tout le surplus

qui pourrait résulter soit affecté à ces dépenses extraordinaires.

M. le PRESIDENT.- Si nous parlons de fond de réserve ils vont dire : "Ils ont tellement d'argent..."

M. LINDGREN.- Est-ce que ce n'est pas traiter les membres comme des enfants ? On a besoin d'un fond de réserve dans tous les Organismes : c'est absolument nécessaire. Est-ce qu'on ne peut pas présenter la situation réelle à nos membres, en proposant quelque chose de raisonnable comme l'a proposé M. Le Président, c'est-à-dire de passer cela comme résolution à l'Assemblée Générale ?

M. LANGLOIS.- Il faut considérer trois choses :

1°)- Les dépenses annuelles.

2°)- Les dépenses extraordinaires (Nous quittons le 19, Rue Spontini, et je peux mettre à la disposition de la F.I.A.F. plus de pièces, mais il y a lieu de les meubler).

3°)- Le fond de réserve.

M. le PRESIDENT.- J'ai une proposition qui va résoudre cela peut-être d'une manière tout à fait logique.

Je pense qu'on passera une autre résolution, c'est-à-dire qu'on autorisera le Comité Directeur futur à payer l'excédent qui nous restera à la caisse le 1er Janvier 1958 comme fond de réserve. En d'autres termes, après

avoir couvert les dépenses de la plaquette, les salaires, les dépenses annuelles, les frais de déménagement et d'emménagement des nouveaux locaux, la somme qui restera sera automatiquement payée comme fond de réserve et nous vivrons en 1958 des cotisations annuelles de 1958. Etes-vous d'accord ?

M. LANGLOIS.- D'abord, la loi française sur les Associations fait une obligation de constituer un fond de réserve. Moi, Cinémathèque Française, je me suis rendu compte qu'on avait des motifs sérieux et logiques d'avoir fait cela, et je pense que nous avons intérêt à avoir un fond de réserve.

M. le PRESIDENT.- Dans ce cas, si vous êtes d'accord, je pense qu'il faut faire un petit règlement de l'usage du fond de réserve, c'est-à-dire dans quels cas particuliers le Trésorier est autorisé à puiser dans le fond de réserve.

M. THIRIFAYS.- A combien se chiffreront le déménagement et les meubles ?

M. le PRESIDENT.- M. ROLAND a fait une observation qui est très importante. Il dit qu'il faudrait prévoir dans le budget 1958 une somme à payer au fond de réserve, c'est-à-dire de faire le budget en prévoyant les dépenses + un

fond de réserve, balancés par les cotisations.

Je trouve que la proposition de M. Roland semble absolument justifiée, même si on donne à ce fond de réserve une quantité symbolique. On pourrait dire : "Le Portugal entre, nous n'avons pas compté sur lui, 1/4 de la cotisation, par exemple, formera le fond de réserve". Ce serait quelque chose qui passerait d'une année à l'autre ; puis, vers la fin de l'année, s'il n'y a pas de catastrophe financière, nous pourrions faire passer l'excédent, une petite somme toujours.

Est-ce que nous pouvons approuver le rapport financier de Mme Michelle, c'est-à-dire la 2ème partie du rapport qu'elle a fait ce matin, et donner quitus à Madame Michelle en tant que Secrétaire Exécutive ?

M. SALES GOMES.- Je remarque que je me trouve dans une situation particulière en ce sens que, depuis Janvier, je n'ai plus aucun papier chez moi. Je n'aurai pas la possibilité d'apporter aucune preuve à certaine hypothèse que je vais présenter ici et à Paris.

Vous vous souvenez qu'il a été décidé que les pays Sud-Américains enverraient toute la cotisation à Paris et que Paris enverrait la moitié à Montevideo. J'ai l'impression, d'après ma mémoire, qu'en 1956 j'ai envoyé à Paris la somme de 120.000 Frs. pour payer la cotisation

entière. Ensuite, en faisant un échange de lettres avec le Secrétariat, on m'a demandé si je préférais envoyer 60.000 Frs. à Montevideo en 1957, et j'ai accepté. Alors, d'après ce que j'ai compris, nous devons 60.000 Frs. en 1957, mais nous les devons à Montevideo.

M. LANGLOIS.- Je me souviens très bien : tout ce que vous avez dit est exact. Je pense que lorsque vous viendrez à Paris il faudra voir ces questions. Il n'y a pas de problème ; par miracle il y a les comptes.

M. le PRESIDENT.- Est-ce que nous pouvons clore la question financière :

1°)- En donnant quitus à Mme MICHELLE.

2°)- En priant M. le Trésorier de préparer le rapport financier, en donnant la comparaison du budget et des dépenses effectives,

3°)- Et que M. le Trésorier, au nom du Comité Directeur, propose la création du fond de réserve. L'excédent au 1er Janvier 1958 sera le noyau du fond de réserve, et dans le budget 1958 une somme symbolique.

Etes-vous d'accord ?

M. SALES GOMES.- Je suis d'accord sous réserve que quelques détails seront éclaircis à Paris.

Mlle PROLO.- Pour moi également.

Le Comité Directeur donne son accord, sous 2 réserves d'éclaircissement des sommes dues par la Cinémathèque de Turin et la Cinémathèque Brésilienne.

M. le PRESIDENT.- J'ai une proposition d'ordre pratique très simple : c'est de créer une cartothèque de toutes les Cinémathèques, où l'on notera la date de la réception des cotisations. Ainsi on pourra voir d'un moment à l'autre.

M. LANGLOIS.- On a reçu des sommes en 1956, que j'ai remises en main propre sans signer de reçu.

M. le PRESIDENT.- Je dois finir avec une note optimiste. Je pense que ce n'est pas seulement notre situation qui s'est beaucoup améliorée, mais que c'est aussi beaucoup plus clair. Aux autres Congrès, nous avons eu des questions financières, il faut dire la vérité.

Maintenant, je voudrais demander à M. LINDGREN s'il a eu la bonté de préparer une proposition au sujet du règlement des échanges ?

M. LINDGREN.- J'ai préparé quelque chose et je peux le présenter verbalement.

M. le PRESIDENT.- Notre décision était de présenter votre proposition à l'Assemblée Générale. Vous aurez

encore quelques jours pour mettre au point - si vous êtes d'accord - parce que nous avons pensé qu'il ne fallait pas répéter les choses 2 fois.

M. LINDGREN.- J'ai apporté avec moi quelques notes. Je n'ai pas préparé quelque chose de définitif, parce qu'il me semblait qu'il était préférable d'attendre les points de vue de tout le monde avant de préparer quelque chose de très défini. J'ai avec moi des notes, je veux parler sur cette question et faire des propositions.

M. LANGLOIS.- Il vaut mieux en parler à l'Assemblée Générale.

Je voudrais dire un mot au sujet de la situation du C.I.F.E. C'est l'affaire de 10 minutes.

Conformément à nos statuts, le contrat d'association est un véritable acte d'engagement, avec obligations réciproques. Comme ce n'est pas nous qui demandons la filiation mais eux, ils doivent se rallier à notre politique générale et à nos statuts. Et il est normal que, chaque fois qu'un problème se posera chez nous ou chez eux, qui risque d'avoir des conséquences pour notre ou leur Fédération, nous devons nous consulter pour connaître nos points de vue.

Supposons, par exemple, que nous prenions la décision d'adhérer à une association internationale ; nous

devons consulter le Comité Ethnographique. Supposons que le Comité Ethnographique ne soit pas de cet avis. A ce moment-là, nous avons 2 possibilités : ou bien nous, F.I.A.F., nous nous aligons du fait que notre membre associé n'est pas d'accord, ou bien nous passons outre, mais à ce moment-là ce membre a le droit de démissionner.

La qualité de membre associé doit être accordée de manière formelle. De même qu'aucun membre effectif ou provisoire n'est membre sans avoir déposé une demande formelle, de même le membre associé doit déposer une demande formelle : il doit s'engager à se conformer à nos statuts et règlements.

Il y a plusieurs clauses. La clause principale c'est que l'Archive Internationale de cette Fédération est obligatoirement confiée à l'Archive du pays où siège cette Archive. C'est le cas de l'A.I.C.S., c'est le cas de la F.I.F.A. Il ne peut pas être question de faire un précédent.

Voilà les grandes lignes de ce que nous avons au point de vue base.

Enfin, la création d'un Comité de coordination qui fasse la liaison permanente. Sur ce point, je sais déjà que le Comité provisoire a désigné Mme Anne Philipe.

Il y a nécessité d'un accord, parce qu'on ne peut pas dire d'une Fédération qu'elle est membre associé s'il

n'y a pas un gentlemen agreement. Je voudrais savoir si vous êtes d'accord.

M. THIRIFAYS.- Je voudrais faire une remarque sur le projet de bulletin de la F.I.A.F. Les Cinémathèques de la F.I.F.A. et de l'A.I.C.S. sont mentionnées. Comme ces Cinémathèques sont pratiquement inexistantes, je suggère que, sur le Bulletin de la F.I.A.F., les Organismes Internationaux soient mentionnés à la place de ces Cinémathèques.

M. LANGLOIS.- La situation est la suivante : un Organisme qui s'appelle l'A.I.C.S. décide de constituer une Cinémathèque internationale. Il s'adresse à la F.I.A.F., un accord est proposé et accepté. Mais il est clair que l'A.I.C.S. n'a jamais subordonné son existence à la nôtre ; nous n'avons pas voulu que chaque Cinémathèque risque de nous mettre en cause. L'A.I.C.S. vient, prend 2 minutes la parole, c'est tout, c'est une chose simple. Si l'A.I.C.S. décide demain des choses insensées, cela ne nous regarde pas.

La F.I.F.A. est dans le même cas : c'est un organisme qui crée une Cinémathèque qui, elle non plus, n'est pas très riche.

Dans le cas du C.I.F.E., ce sont des gens qui hésitent à constituer un Comité international. Ils nous demandent de les aider, nous disent ce qu'ils vont faire

et qui demandent plus à la F.I.A.F. L'A.I.C.S. ne nous a jamais demandé de l'aider à collectionner des films, la F.I.F.A. non plus, ils se sont contentés de nous confier ce qu'ils avaient et ils nous demandent seulement la possibilité de faire circuler les films à travers la F.I.A.F. Ces Cinémathèques internationales sont virtuellement mourantes, ce qui n'empêche pas leurs Fédérations d'exister.

Moi personnellement je suis tout à fait contre la proposition de M. Thirifays, parce que je ne vois rien de compromettant à ce que nous ayons une Cinémathèque existant en droit d'une Fédération internationale, qui elle vit de son côté et nous du nôtre. Mais je vois de grands inconvénients à obliger l'A.I.C.S. ou la F.I.F.A. à s'intégrer à nous. A ce moment-là, c'est un problème de discussion.

M. le PRESIDENT.- Nous parlons de choses qui ne sont pas dans l'ordre du jour.

D'abord, je propose qu'on accepte la proposition de M. Langlois concernant les pourparlers éventuels avec le C.I.F.E. Nous avons l'avantage que le document signé n'existe pas encore. Je pense qu'ici il n'y aura pas de discussion ; il faut présenter les 2 possibilités : membre ou membre associé.

Si vous êtes d'accord, nous pouvons ici baisser le rideau.

Maintenant il nous reste autre chose : Comment faut-il nommer, énumérer les membres associés dans notre plaquette ?

Du point de vue formel, certainement M. le Secrétaire Général a raison : notre association avec l'A.I.C.S. et la F.I.F.A. est basée sur l'existence d'une Cinémathèque spécialisée qui, dans les 2 cas, est une Cinémathèque inexistante, mais qui formellement existe tout de même.

On ne peut pas changer sans accord préalable cet état de chose avec l'A.I.C.S. et la F.I.F.A., c'est-à-dire qu'on ne peut pas d'un jour à l'autre, sans parler avec eux, changer la qualification de membre associé d'une Cinémathèque en une association. Il faut faire de longs pourparlers et établir un gentlemen agreement.

Peut-être serait-il souhaitable, dans l'avenir, d'arriver à une telle solution, surtout avec l'A.I.C.S. Nous avons fait une promesse au Congrès de Vence, en souhaitant une collaboration plus étroite, mais on ne peut pas faire de nos souhaits déjà un fait accompli, c'est-à-dire que dans notre brochure il faut laisser la situation telle qu'elle est.

Il y a une autre possibilité : c'est de mettre ces 2 tenants à part, laisser les 2 Cinémathèques. Comme je l'ai dit, il existe quelques racines de ces deux

Cinémathèques tout de même.

M. THIRIFAYS.- Il me semblait que ce n'était pas ces Cinémathèques qui étaient membres, que c'étaient l'A.I.C.S. et la F.I.F.A. Qu'allons-nous faire vis-à-vis d'une association qui a le désir d'être affiliée à la F.I.A.F. et qui soit dans l'intérêt de la F.I.A.F. ?

M. le PRESIDENT.- Sur la base d'un protocole.

M. LANGLOIS.- Depuis la F.I.F.A., il n'y a eu que des espoirs.

Le Comité préparatoire est arrivé mais sans aucun papier. Le Comité préparatoire s'est considéré comme associé. Puis, nous l'avons aidé à constituer des Comités nationaux pour créer un Comité international et, quand le Comité International s'est créé et que M. Rouch est venu chez nous, il nous a dit : "Je ne suis pas membre associé, il faut que je consulte le Comité".

M. LAURITZEN.- Est-ce qu'on ne pourrait pas envisager, dans le règlement de l'Association avec ses membres associés, un cas spécial pour les Archives internationales ? Une association internationale, qui n'est pas membre associé, a une Archive qui veut s'attacher à nous : c'est possible mais dans ce cas, cette Archive n'aura pas les privilèges des Archives attachées aux membres associés.

M. le PRESIDENT.- Nous avons voté, au Congrès de Dubrovnik, un texte très précis à ce sujet. Il y a le modus vivendi présenté avec les associations internationales. Ici, c'est seulement la proposition tactique : si cela vaut la peine de mettre ces 2 associations comme membres de Cinémathèques.

Il y a peut-être une solution d'ordre pratique qui peut nous aider, c'est-à-dire de ne pas écrire "membres associés" mais d'écrire "organismes internationaux associés" et de les énumérer ainsi. Je pense que c'est la meilleure solution. Est-ce que vous êtes d'accord ? On écrira : "Organismes internationaux associés"?

Le Comité Directeur est d'accord à l'unanimité.

- o -

M. le PRESIDENT.- Le Congrès des Historiens.

M. LANGLOIS.- Il s'agit d'un compte-rendu. On peut le faire devant l'Assemblée Générale.

M. SALES GOMES.- J'aimerais vous dire quelques mots au sujet des représentants du Musée d'Art Moderne de Rio de Janeiro qui viendront ici. Je crois qu'il serait intéressant de connaître un peu quelle est la position au sujet des projets qui ont lieu en ce moment à Rio.

Notre position : Nous ne sommes pas contre la

création d'une autre Cinémathèque au Brésil. Nous avons l'impression que les tâches au Brésil sont tellement grandioses et surtout, de plus en plus, nous nous rendons compte que le travail a été à peine commencé. Aussi, l'existence d'un autre groupe, d'une autre Cinémathèque, ne pourra qu'aider à la réalisation de ces tâches communes.

Seulement, je crois qu'il nous faudra aider Rio à créer vraiment une Cinémathèque. Une des façons de les aider, d'ailleurs, c'est de leur faire bien comprendre ce qu'est une Cinémathèque. Ils n'ont aucune expérience.

Nous aurons ici 2 délégués : un garçon qui a la charge des programmations, l'autre est un critique d'un grand journal de Rio. D'après ce que je sais, en ce moment ils ont surtout une mentalité ciné-club. Ils sont surtout préoccupés par les programmations.

Au fond, ils cherchent à venir à la F.I.A.F. avec l'espoir qu'ils auront des programmations pour leur Musée. Il serait très heureux qu'ils puissent comprendre la leçon du cas de Sao Paulo, où nous avons été longtemps liés à un Musée d'Art Moderne, et l'expérience nous a montré que les Musées d'Art Moderne s'intéressent aux choses du Cinéma, mais quand il s'agit de créer vraiment une Cinémathèque, de dépenser de l'argent pour le Cinéma, à ce moment-là vraiment leur tendance est de ne pas s'engager. C'est notre propre expérience.

D'après moi, il serait très utile pour nos collègues de Rio de pouvoir profiter de notre présence pour comprendre une fois pour toutes ce qu'est exactement une Cinémathèque.

M. LANGLOIS.- J'ai fait un voyage à New-York et le problème est identique. Il n'y a rien à faire, quand les Archives sont liées à des Musées, elles peuvent faire les plus grosses recettes, les recettes sont affectées à l'achat de tableaux mais jamais à l'achat de films.

D'autre part, il faut tout de même penser au rôle qu'a joué la F.I.A.F. Je veux rappeler le cas de la Hollande : le voyage de notre Président et du Secrétaire a amené un arbitrage qui a permis de régulariser cette situation. Je me permets de rappeler qu'au Congrès, c'est grâce à la F.I.A.F. que le Gouvernement Italien a pris la position qui a permis aux 2, puis aux 3 Cinémathèques d'exister sur la base d'un gentlemen agreement. Et je crois - au cas où nous admettrions cette Archive de Rio - qu'il faut essayer tout de même de leur faire comprendre qu'il y a intérêt à avoir un gentlemen agreement amical et non hostile avec l'autre Archive. C'est un cas qui peut se produire ; je crois que c'est extrêmement important.

Comme Secrétaire Général de la F.I.A.F., je suis un peu choqué qu'un organisme qui n'est pas membre ait agi comme il l'a fait.

M. SALES GOMES.- Il y a eu un malentendu. Dans un Bulletin de la F.I.A.F. il était présenté comme membre correspondant de la F.I.A.F. ; alors, ils vont arriver ici sûrs et certains qu'ils sont membre correspondant par un miracle !

M. LANGLOIS.- J'ai contrôlé les bulletins de la F.I.A.F. : il n'en a jamais été question. Ce qui s'est passé avant, je n'en sais rien.

Il faut bien comprendre une chose, c'est que Mme Dunkan avait laissé à Marion la liste des membres correspondants. Je ne sais pas si vous l'avez amenée. J'ai été affolé quand j'ai découvert que nous avions comme membres correspondants : l'Australie, le Canada, le Mexique, des pays qui n'étaient jamais venus à un Congrès ! Ceci pour expliquer que peut-être Rio était membre sans que nous le sachions...

M. SALES GOMES.- Ils n'ont pas encore de Cinémathèque.

M. le PRESIDENT.- Ils seront traités ici comme observateurs.

M. ROLAND.- Je pense en effet qu'il faut faire comprendre que nous sommes prêts à collaborer avec toute Cinémathèque qui se forme mais qu'il faut que ce soit avec bonne foi.

M. le PRESIDENT.- Pour résumer la question : Nous serons très heureux de les avoir comme observateurs.

M. LANGLOIS.- De plus en plus, il va y avoir une tendance générale des gouvernements dans les pays où n'existent pas d'Archives, et il est important que nous soyons un peu consultés sur la personne la plus adéquate pour faire ce travail.

M. le PRESIDENT.- En ce qui concerne M. Da Silva, il sera observateur. Le rapport de M. Sales Gomes viendra avant qu'il prenne la parole. Tout ce que vous avez dit ici, vous pourrez le redire dans la séance.

La séance est levée à 18 h.

°
° °

XIIIe CONGRES

DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES DU FILM

FEUILLE DE PRESENCE

Mardi 22 Octobre
20 h. à 21 h.

COMITE DIRECTEUR

- M. TOEPLITZ
- Mme BLEIER-BRODY
- M. BRUSENDORFF
- M. BUACHE
- M. LANGLOIS
- M. LINDGREN
- M. LAVIES (invité pour la 1ère partie)
- Mlle PROLO
- M. ROLAND
- M. SALES GOMES
- M. SVOBODA

Assistante : Mme Marion MICHELLE (Secrétaire Exécutive).

- o -

La séance est ouverte à 20 h. sous la présidence de Monsieur TOEPLITZ.

M. le PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs.

Je pense que nous avons 2 tâches à accomplir ce soir : la 1ère portant sur la situation du Deutsches Filmarchiv, la 2ème concernant l'horaire de notre Congrès, c'est-à-dire l'analyse de notre Journal du Congrès, en voyant quels sont les problèmes qui ne prendront pas beaucoup de temps, ceux qui en prendront davantage, et division de notre travail pour avoir quelques moments de repos. Etes-vous d'accord ? Oui.

I.- DEUTSCHES FILMARCHIV -

M. le PRESIDENT.- Comme vous le savez, la situation se présente de la manière suivante :

Pour rappeler l'historique de la question, il y a un an le Deutsches Institut für Filmkunde a été transformé en Deutsches Filmarchiv. Nous avons longuement discuté le problème à Dubrovnik. M. LAVIES nous a promis de nous présenter les documents qui prouvent que, d'une part, le Deutsches Filmarchiv est la continuation du Deutsches Institut für Filmkunde et, d'autre part, que le Deutsches

Filmarchiv prendra l'héritage complet de Deutsches Institut für Filmkunde, en ce qui concerne les relations de membre de la F.I.A.F., les échanges de films et toutes les actions qui ont été commencées. Tous ces documents, je les ai vus à Berlin.

Mais il y a un problème très gênant qui fait qu'il est nécessaire de se réunir autour de cette table : c'est le problème des cotisations qui ne sont pas payées par le Deutsches Institut für Filmkunde et par son successeur le Deutsches Filmarchiv. Il y a 3 années de cotisations, ce qui fait une somme de 360.000 Frs. français.

Il nous paraît - c'est l'opinion générale de tous les membres du Comité Directeur et surtout du Trésorier et des Commissaires aux Comptes - que cette situation ne peut pas durer, surtout que nous n'avons pas de garantie de la part de M. Lavies, en tant que Directeur de Deutsches Filmarchiv, que les sommes seront payées. Plusieurs lettres circulaires à ce sujet, envoyées par notre Secrétariat International, ont été laissées sans réponse.

Alors, nous avons prié M. Lavies de vouloir bien nous donner quelques explications, afin de nous permettre de résoudre ce problème qui est pour nous très désagréable, car plusieurs de nos Archives ont eu des relations très fructueuses avec Deutsches Institut für Filmkunde et

Deutsches Filmarchiv, et nous ne voudrions pas perdre un membre de la F.I.A.F. qui a travaillé avec nous pendant plusieurs années.

M. LANGLOIS.- D'autant plus qu'il est tellement plus simple de dire à chaque Congrès : "Je n'ai pas d'argent", alors que maintenant on a toujours accepté les cotisations de 120.000 Frs. sans discussion.

M. LAVIES explique qu'il était pauvre avant parce qu'il était un personnage privé, mais que maintenant il est dans une situation différente et qu'il a davantage d'argent.

A son avis, il ne devait pas payer pour l'année où il était membre provisoire, mais comme il apprend que c'est nécessaire, il va payer la cotisation pour les années passées jusqu'à cette année. Il va le faire tout de suite. Il va payer cette année l'année courante et l'année prochaine les 2 avant.

M. LANGLOIS.- Vous êtes membre provisoire depuis le mois de Mai 1957. Comme Deutsches Institut für Filmkunde, vous êtes toujours membre effectif.

A Dubrovnik, M. Lavies nous a fait part du changement qui s'était opéré et nous a demandé d'accepter la succession de la transformation en Deutsches Filmarchiv.

Nous lui avons demandé un certain nombre de choses. La plus grande partie de ces choses a été faite, la seule qui ne l'ait pas été c'est qu'on avait demandé que le Deutsches Filmarchiv prenne les dettes de Deutsches Institut für Filmkunde.

Il y a 2 solutions. Nous sommes tous d'accord pour estimer que la partie d'Allemagne représentée par M. Lavies chez nous doit être membre effectif, comme elle l'a toujours été, d'autant plus qu'elle est membre effectif avant même l'entrée de l'autre Allemagne. Mais comme c'est théoriquement en vertu de la décision d'un transfert de pouvoir de l'Assemblée Générale de Dubrovnik que nous avons pris notre décision, en Mai, d'accepter comme membre provisoire le Deutsches Filmarchiv, M. Lavies a raison tout de même d'avoir cru qu'en 1957 il n'avait pas à payer de cotisation.

Par conséquent, il y a 2 solutions :

1°) - Ou bien il n'y a aucune interruption dans la qualité de membre effectif de l'Allemagne de l'Ouest, et à ce moment M. Lavies doit toutes les sommes ;

2°) - Ou, si cela peut l'aider, nous procédons à une réunion de l'Assemblée Générale pour accepter la candidature du Deutsches Filmarchiv et, à ce moment-là, M. Lavies ne doit que les années 1955-56, ce qui lui facilite tout de même la situation de trésorerie.

M. le PRESIDENT.- Avec une seule réserve : il me semble qu'ayant l'expérience du passé, nous ne devons pas donner la qualification de membre effectif à Deutsches Filmarchiv avant le paiement des cotisations dues en qualité de Deutsches Institut für Filmkunde. C'est une remarque, disons juridique.

La situation est très simple. M. Lavies n'a aucune difficulté pour payer cette année. Pour les autres années, il doit payer lui-même, car il est responsable en tant que personne privée.

M. LANGLOIS.- Ce n'est pas possible.

M. le PRESIDENT.- Il reconnaît sa dette et veut la payer. Il veut nous donner par écrit la garantie qu'il payera.

Je pense que ce n'est pas nécessaire de continuer cette discussion. Je propose, comme fin de cette discussion, que le Comité Directeur proposera à l'Assemblée Générale d'autoriser le Comité Directeur futur à donner la qualification de membre effectif à Deutsches Filmarchiv au moment où la somme de la cotisation entrera à la Caisse de la F.I.A.F., pour rendre le plein droit de Deutsches Filmarchiv aussi vite que possible, car nous avons intérêt à avoir Deutsches Filmarchiv comme membre effectif de la République Allemande Fédérale.

M. LANGLOIS.- Comme Secrétaire Général de la

F.I.A.F., comprenant les principes, je suis avec vous, mais sur le plan de l'équité pure, il y a d'autres personnes qui doivent des cotisations.

M. le PRESIDENT.- Il y a une autre raison. Nous avons fait une déclaration à Dubrovnik ; il y avait une demande précise de M. Lavies de céder tous les droits de Deutsches Institut für Filmkunde à Deutsches Filmarchiv.

M. LANGLOIS.- Nous avions demandé que le Deutsches Filmarchiv reconnaisse le Deutsches Institut für Filmkunde. Il a tout, en plus il devient automatiquement membre effectif. Est-ce qu'une simple lettre ne suffit pas ?

M. le PRESIDENT.- Monsieur Lavies, nous allons un pas plus loin. Pour nous, votre garantie écrite vaut votre argent, c'est-à-dire que nous ferons une proposition à l'Assemblée Générale que le transfert de droits de Deutsches Institut für Filmkunde à Deutsches Filmarchiv soit immédiat.

On va écrire cette lettre avant l'Assemblée Générale et, ayant cette lettre, on fera la chose automatiquement.

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité.

Nous vous remercions.

M. Lavies sort.

- o -

M. le PRESIDENT.- Procédons à la discussion du 2ème point. Nous avons prévu dans notre Congrès plusieurs sessions. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous avons 3 grands problèmes à discuter :

1°)- Le Bureau International de la Recherche Historique et la préparation du Congrès de Paris, qui probablement prendra une journée.

2°)- Le Pool de Circulation, lié avec le Fond International, l'aide aux Cinémathèques naissantes, etc... (au moins une demi-journée).

3°)- Le règlement intérieur de la F.I.A.F. : une demi-journée au moins.

M. LANGLOIS.- Ajoutez à cela que nous avons prévu dans l'Ordre du Jour des questions concernant les méthodes de conservation. En réalité, il y aura très peu à dire et on pourra comprimer, parce que nous avons traité ces problèmes à Varsovie, mais il y a des choses nouvelles qui peuvent se produire. Si nous avons un Président un peu strict, c'est une question de préparation, on évite de revenir sur les discussions qui ont eu lieu.

J'ai pensé, j'ai eu tort peut-être, qu'il y aurait intérêt à connaître comment les grandes bibliothèques nationales classent leurs fiches, photos, etc... Comme le Dr Gregor est là et que c'est une personne très compétente,

j'ai demandé qu'on m'envoie un spécialiste de ces questions. Nous aurons, Jeudi, 2 personnes très spécialisées sur des choses qui ont été longuement étudiées par les organismes depuis des années dans les Congrès internationaux, et leurs rapports seront utiles.

M. LINDGREN.- Il y a aussi la question de règlement concernant l'échange des films. Je vous demanderai 10 à 15 minutes pour mes propres observations, mais la discussion peut durer.

M. LANGLOIS.- Nous sommes maintenant pratiquement tous là, sauf M. Lebedev qui doit arriver, à moins d'une grève ou autre. Je me demande si nous n'avons pas intérêt à avancer et à régler le plus vite possible toutes les questions concernant les élections, date des prochains Congrès, etc... et de les faire en première partie, quitte à ce qu'elles ne prennent effet qu'à la fin du Congrès, de telle manière qu'à partir de ce moment les personnes qui ont des motifs de quitter le Congrès puissent le faire, sans que cela freine les discussions et travaux sérieux qui par ailleurs sont importants au Congrès.

M. le PRESIDENT.- J'ai voulu faire la proposition analogue, mais avec une réserve. Il me semble qu'il sera un peu difficile de faire des élections avant Samedi matin.

M. LANGLOIS.- Pourquoi ?

M. le PRESIDENT.- Il nous manque M. Lebedev.

M. LANGLOIS.- Il peut très bien donner pouvoir ...

M. le PRESIDENT.- S'il arrive un nouveau membre, un membre fondateur, j'ai l'impression que ce n'est pas chic de faire les élections avant son arrivée.

M. LANGLOIS.- Supposons que M. Lebedev arrive demain par avion, ou Jeudi matin, ce qui est une possibilité.

M. le PRESIDENT.- Je pense que nous ne perdons rien si nous réservons Samedi matin, parce qu'on aura 90 chances sur 100 pour qu'il soit là, et avant Samedi personne ne partira. Buache veut partir Samedi soir. Réservons la matinée de Samedi pour les élections.

M. LANGLOIS.- D'accord.

M. le PRESIDENT.- Je propose de commencer par l'Assemblée Générale et puis nous verrons combien il nous reste pour le Congrès.

Demain après-midi, je propose : compte-rendu financier, communication du bilan. Avis des Commissaires aux Comptes et situation budgétaire. Je propose qu'on discute le budget pour l'exercice 1958, pour avoir ensemble tous les problèmes financiers et, s'il reste un peu de temps, la question des prochains Congrès ; c'est une question assez simple.

M. LANGLOIS.- Je pense qu'on a intérêt à faire quelques réunions du Comité Directeur. Parfois il y a des problèmes, comme le règlement administratif, où on pourrait arriver avec un programme pratiquement réglé. Il serait discuté mais pas tellement modifié.

Mme Marion MICHELLE.- Serait-il possible de préparer le projet de budget pour l'année 1958 ? Ce n'est pas ronéotypé.

M. LANGLOIS.- au Président : Il faut que vous le voyiez.

M. le PRESIDENT.- C'est le Trésorier d'habitude qui propose le budget.

En ce qui concerne le Congrès, nous aurons les observateurs : Australie, Israël, Cuba, Norvège, Irlande, Danemark, Suède. Cela prendre beaucoup de temps : toute la matinée de Mercredi.

Mme Marion MICHELLE.- Il y aura aussi une demi-heure à donner à la plaquette.

M. LANGLOIS.- Il faut demander individuellement à chaque personne.

M. le PRESIDENT.- J'ai la proposition suivante : soyons réalistes, préparons le programme pour les 4 jours à suivre, en laissant Dimanche et Lundi pour savoir ce qui nous reste.

M. LANGLOIS.- Nous avons intérêt à prendre le

plus tôt possible toutes les questions qui impliquent des résolutions, textes à rédiger, de façon à ce qu'on ait le temps de les rédiger d'une façon formelle.

M. BUACHE.- Pour l'instant, il n'a pas été dit un mot sur la plaquette. Il faudrait que tout de même elle soit annoncée officiellement. C'est l'affaire de 5 minutes.

M. le PRESIDENT.- Peut-être demain matin.

Le Journal du Congrès, pour les 4 jours à venir, est finalement arrêté comme suit :

Mercredi 23 Octobre

10 h. Congrès - Assemblée plénière - Salle des Associations- Rapports des membres, membres correspondants, observateurs.

16 h. Assemblée Générale : Villa Langlois -

- Compte rendu financier et communication du bilan de l'année budgétaire 1956.
- Avis des Commissaires aux comptes, bilan et situation financière de l'exercice budgétaire en cours à la date du 1er Octobre 1957.
- Discussion et mise aux voix, quitus.
- Budget, Exercice 1957-58.

Jeudi 24 Octobre

10 h. Congrès - Assemblée plénière - Salle des Associations.

Pool de Circulation
Fond International
Aide aux Cinémathèques naissantes
Aide à la Cinemateca Brazileira.

16 h. Congrès - Assemblée plénière - Salle des Associations.

- Méthodes de restauration, de cataloguage, de signalisation des films
- Méthodes de classement, restauration, cataloguage, signalisation des documents non films
- L'échange de films.

Vendredi 25 Octobre

10 h. Congrès - Assemblée plénière - Salle des Associations

- Bureau International de Recherche Historique Cinématographique (B.I.R.H.C.)

Après-midi : repos.

Samedi 26 Octobre

9 h. 30 - Assemblée Générale - Villa Langlois -

Election des nouveaux membres
Election du Comité Directeur
Congrès 1958-59 - Lieux et dates

16 h. Assemblée Générale - Villa Langlois -

Institut du Film.

- o -

La séance est levée à 21 h.

°
° °